



---

# SPC - Statistique policière vaudoise de la criminalité

Rapport annuel 2010

---

*Ce document est publié par la Police Cantonale Vaudoise (PCV) sur la base des extractions et exploitations statistiques fournies par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS). Les données "brutes" sont fournies par la PCV à l'OFS. Elles regroupent l'ensemble des cas portés à la connaissance d'un corps de police du canton de Vaud (y compris Police ferroviaire et Corps des Gardes-frontière) et ayant fait l'objet d'un rapport.*



Police cantonale vaudoise - Division presse & communication  
Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne  
tél + 41 21 644 81 90 - fax +41 21 644 80 29  
e-mail : [presse.police@vd.ch](mailto:presse.police@vd.ch) - web : [www.police.vd.ch](http://www.police.vd.ch)



## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
1.1	<b>Bilan 2010</b> .....	<b>5</b>
1.2	<b>Comparaison 2009 - 2010</b> .....	<b>6</b>
1.3	<b>En moyenne, il y a :</b> .....	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>Aperçu</b> .....	<b>7</b>
2.1	<b>Infractions selon la loi</b> .....	<b>7</b>
2.1.1	Répartition selon la loi.....	7
2.2	<b>Infractions du Code pénal (CP)</b> .....	<b>8</b>
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP) .....	8
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions : évolution des infractions .....	9
2.3	<b>Infractions selon la répartition géographique</b> .....	<b>10</b>
2.3.1	Code pénal (CP).....	10
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	14
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	18
2.4	<b>Prévenu selon la loi</b> .....	<b>22</b>
2.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi .....	22
2.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour).....	24
2.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour.....	26
2.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu .....	30
2.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP).....	32
<b>3</b>	<b>Partie détaillée</b> .....	<b>33</b>
3.1	<b>Infractions de violence</b> .....	<b>33</b>
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence .....	33
3.1.2	Infractions de violence: évolution des infractions .....	34
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	35
3.1.4	Infractions de violence: selon l'instrument .....	36
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité .....	37
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe .....	38
3.2	<b>Violences domestiques</b> .....	<b>39</b>
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	39
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	40
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	41
3.3	<b>Infractions contre l'intégrité sexuelle</b> .....	<b>41</b>
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction .....	41
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: évolution des infractions .....	42
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	42
3.4	<b>Infractions contre le patrimoine</b> .....	<b>43</b>
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction .....	43
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: évolution des infractions .....	44

<b>3.5</b>	<b>Brigandage</b> .....	<b>45</b>
3.5.1	Brigandage selon l'instrument.....	45
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: évolution des infractions.....	45
<b>3.6</b>	<b>Vol</b> .....	<b>46</b>
3.6.1	Répartition selon le type de vol .....	46
3.6.2	Type de vol: évolution des infractions.....	46
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit.....	47
<b>3.7</b>	<b>Vol de véhicule</b> .....	<b>48</b>
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	48
3.7.2	Vol de véhicule: évolution des infractions .....	48
<b>3.8</b>	<b>Dommage à la propriété</b> .....	<b>49</b>
3.8.1	Domgages à la propriété: répartition selon le contexte .....	49
3.8.2	Dommage à la propriété selon le contexte: évolution des infractions .....	49
<b>3.9</b>	<b>Loi sur les stupéfiants (LStup)</b> .....	<b>50</b>
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction .....	50
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: évolution des infractions.....	50
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction .....	51
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus.....	52
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution .....	53
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de stupéfiants.....	54
<b>3.10</b>	<b>Loi sur les étrangers (LEtr)</b> .....	<b>55</b>
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	55
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions.....	56
<b>4</b>	<b>Glossaire méthodologique</b> .....	<b>57</b>
<b>4.1</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>57</b>
<b>4.2</b>	<b>Définitions</b> .....	<b>57</b>
4.2.1	Le cas/l'affaire .....	57
4.2.2	L'infraction.....	57
4.2.3	Personne prévenue .....	57
4.2.4	La personne lésée .....	57
<b>4.3</b>	<b>Principes d'exploitation des données</b> .....	<b>58</b>
4.3.1	Statistique de sortie .....	58
4.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	58
4.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	58
<b>4.4</b>	<b>Chiffres clés</b> .....	<b>58</b>
4.4.1	Chiffres absolus.....	58
4.4.2	Chiffres relatifs.....	58
<b>5</b>	<b>Table des tableaux</b> .....	<b>60</b>
<b>6</b>	<b>Table des figures</b> .....	<b>61</b>

# 1 Introduction

Dès l'année 2009, la statistique de la criminalité est marquée par le passage à la Statistique policière de la criminalité (SPC) fédérale. Ce changement implique l'utilisation d'une nouvelle méthode de calcul. Auparavant, on comptait les cas effectifs (affaires), désormais, avec la SPC, ce sont les infractions qui sont comptabilisées. Ce changement a pour conséquence une césure entre les chiffres de 2008 et ceux de 2009. En 2010, une comparaison est à nouveau possible.

La statistique annuelle est basée sur le nombre de cas saisis dans le système d'information durant l'année. Cette solution implique que des cas commis en 2009 sont comptabilisés en 2010, respectivement que des cas commis en 2010 seront comptabilisés en 2011. Cette méthodologie, imposée par l'OFS, implique une importante sensibilité de la statistique à la capacité de la police à saisir les données. En raison du rattrapage de la saisie de cas 2009 en 2010 (2 à 3 mois), l'OFS a procédé à une correction des données. Seuls les cas saisis en 2010 et commis entre le 1<sup>er</sup> décembre 2009 et le 31 décembre 2010 sont comptabilisés dans la statistique annuelle 2010. Ce choix méthodologique permet de comparer l'année 2009 et 2010, respectivement permettra à l'avenir de comparer 2010 avec les années ultérieures.

## 1.1 Bilan 2010

En 2010, 71'820 infractions au droit fédéral ont été relevées dans le canton de Vaud, dont 59'396 infractions au Code pénal et 9'560 infractions à la Loi sur les stupéfiants.

Les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle sont en légère baisse. Le nombre d'homicides consommés (3 en 2010) est identique à l'année précédente. Les lésions corporelles et voies de fait sont en baisse. D'une manière générale, les infractions de violence ont baissé de 4%.

La statistique 2010 indique une importante baisse des infractions contre l'intégrité sexuelle (- 24%). Cette tendance doit toutefois être interprétée avec beaucoup de précautions, en effet les choix méthodologiques susmentionnés (limitation aux cas effectivement réalisés après le 01.12.2009) ont un impact tout particulier sur les infractions contre l'intégrité sexuelle, souvent annoncées tardivement par les victimes.

Les infractions contre le patrimoine sont marquées par une augmentation de 3% correspondant à l'augmentation du nombre de vol en général (sans les vols de véhicule). Le nombre de vols sur/dans/par effraction de véhicule a augmenté de 16%, ceux des vols à l'arrachée de 12%.

L'augmentation des vols de véhicule (32%) est entièrement expliquée par l'augmentation des vols de bicyclettes (+ 767 cas en 2010 par rapport à 2009). Cette augmentation ne correspond pas à la réalité observée par les forces de police, mais au retard accumulé en 2009 dans la saisie des bicyclettes volées.

## 1.2 Comparaison 2009 - 2010

Type de loi	Affaires 2009	Affaires 2010	Infractions 2009	Infractions 2010	Infraction Evolution
Code pénal	37'692	38'494	58'467	59'396	+ 1.6%
Loi sur les stupéfiants	5'476	5'420	9'462	9'560	+ 1.0%
Loi sur les étrangers	1'314	1'532	2'180	2'841	+ 30.3%
<b>Total (Toutes Lois fédérales)</b>	<b>44'468</b>	<b>45'436</b>	<b>70'144</b>	<b>71'820</b>	<b>+ 2.4%</b>

## 1.3 En moyenne, il y a :

Un homicide, meurtre, assassinat      tous les 4 mois (sans les tentatives)

Une lésion corporelle grave      tous les 22,8 jours\*

Une lésion corporelle simple      toutes les 10 heures\*

Une voie de fait      toutes les 5 heures\*

Un brigandage      toutes les 20 heures\*

Une infraction      toutes les 7 minutes\*

\* y compris les tentatives

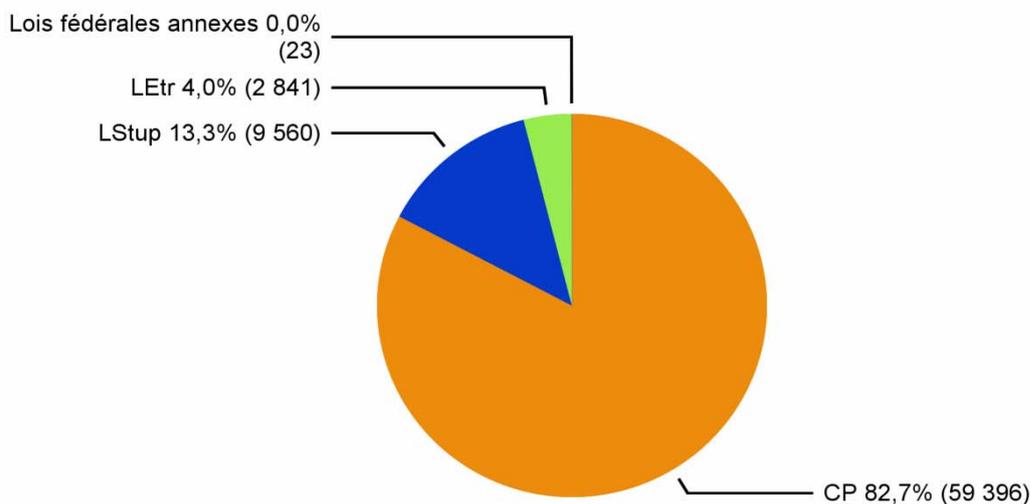


## 2 Aperçu

### 2.1 Infractions selon la loi

#### 2.1.1 Répartition selon la loi

##### Répartition selon la loi



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 1:** Répartition selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr, y compris infractions enregistrées ultérieurement contre la LSEE) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

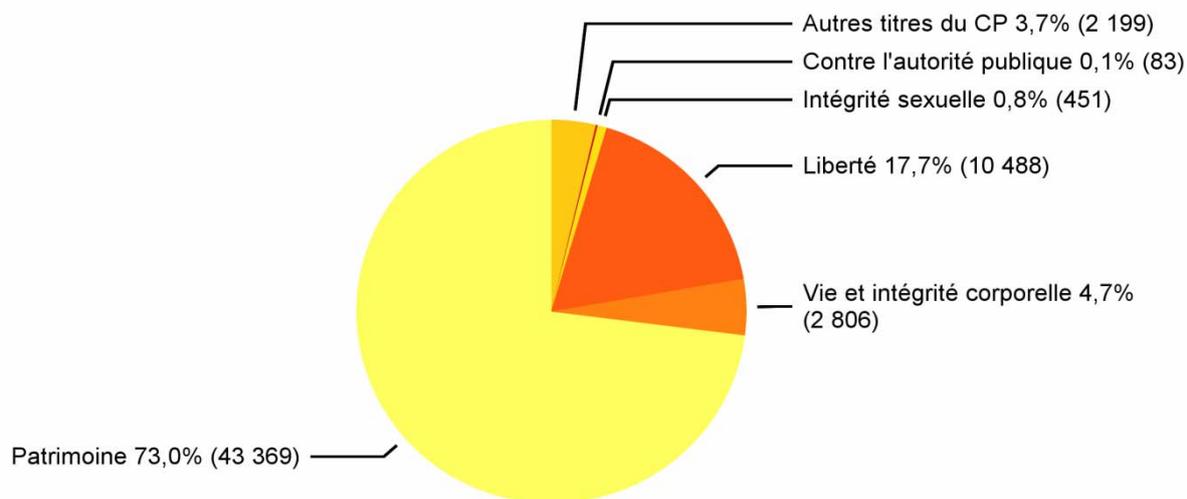
Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes mais aussi d'autres infractions ne sont pas du ressort de la police cantonale (p.ex. loi sur les transports souvent de la compétence de la police ferroviaire). Il faut donc partir du principe que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités de justice compétentes.

## 2.2 Infractions du Code pénal (CP)

### 2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

#### Répartition selon les titres du Code pénal

---



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 2:** Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une visualisation plus aisée, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal sont représentés. En ce qui concerne les données du titre «infractions contre la liberté», il faut tenir compte du fait que certaines formes de vols sont également saisies simultanément sous la violation de domicile. Le vol est classifié sous le titre «infractions contre le patrimoine» et la violation de domicile sous le titre «infractions contre la liberté». C'est pourquoi, dans le tableau suivant, les violations de domicile seront indiquées séparément en fonction de leur contexte.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions : évolution des infractions

	2009	2010	
	Infractions	Infractions	Différence
<b>Total vie et intégrité corporelle</b>	<b>2 974</b>	<b>2 806</b>	<b>-6%</b>
Homicides consommés (Art. 111–116)	3	3	0%
Homicides tentatives (Art. 111–116)	21	20	-5%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	16	-45%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	965	872	-10%
<b>Total patrimoine</b>	<b>41 981</b>	<b>43 369</b>	<b>3%</b>
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	22 734	23 465	3%
dont vol par effraction	7 255	7 359	1%
dont vol à l'arrachée	163	183	12%
Vol de véhicule	2 163	2 847	32%
Brigandage (Art. 140)	427	440	3%
Domage à la propriété sans vol (Art. 144)	5 913	5 745	-3%
Escroquerie (Art. 146)	327	281	-14%
Extorsion et chantage (Art. 156)	51	70	37%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	3	2	-33%
<b>Total honneur, domaine secret ou privé</b>	<b>1 399</b>	<b>1 487</b>	<b>6%</b>
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	136	111	-18%
<b>Total liberté</b>	<b>10 374</b>	<b>10 488</b>	<b>1%</b>
Menaces (Art. 180)	1 161	1 227	6%
Contrainte (Art. 181)	50	15	-70%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	1	s.i.
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	17	20	18%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	132	126	-5%
<b>Total intégrité sexuelle</b>	<b>592</b>	<b>451</b>	<b>-24%</b>
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	201	95	-53%
Viol (Art. 190)	66	30	-55%
Exhibitionnisme (Art. 194)	63	45	-29%
Pornographie (Art. 197)	88	55	-38%
<b>Total danger collectif</b>	<b>443</b>	<b>330</b>	<b>-26%</b>
Incendie intentionnel (Art. 221)	280	208	-26%
<b>Total autorité publique</b>	<b>108</b>	<b>83</b>	<b>-23%</b>
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	99	71	-28%
<b>Total administration de la justice</b>	<b>58</b>	<b>56</b>	<b>-3%</b>
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	24	27	13%
Autres Code pénal	538	326	-39%
<b>Total général du Code pénal</b>	<b>58 467</b>	<b>59 396</b>	<b>1.6%</b>

Tableau 1: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : évolution des infractions

## 2.3 Infractions selon la répartition géographique

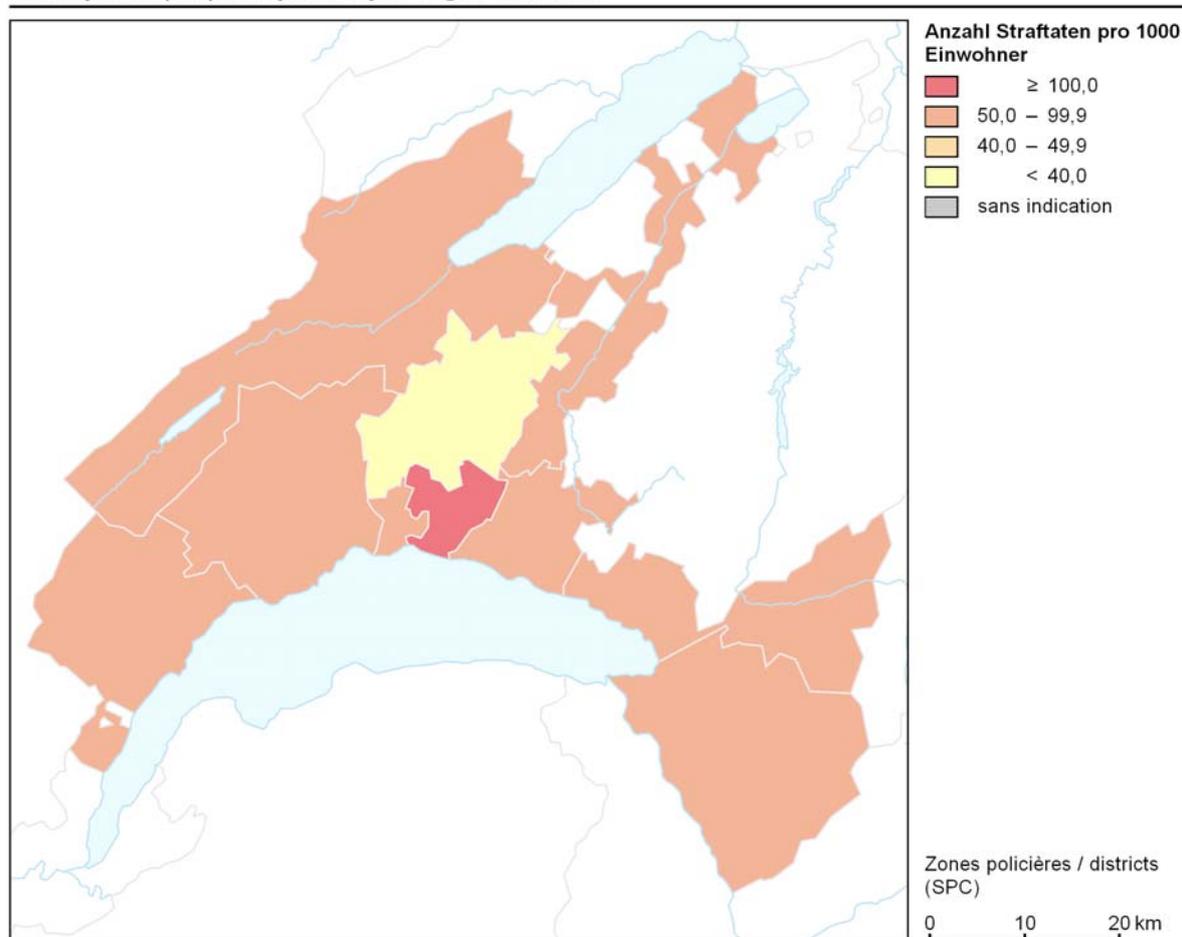
### 2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1 000 habitants) améliore la comparabilité. En plus de la population résidente, il faut prendre en considération la population pendulaire concentrée dans les centres-villes, etc. Toutefois, celle-ci ne peut pas être comptée ici, mais il faut cependant la prendre en considération lors de comparaisons.

La fréquence cantonale est de 84,7 infractions pour 1 000 habitants

#### 2.3.1.1 Fréquence par district

##### Code pénal (CP): fréquence par région/district



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2011

**Figure 3:** Code pénal (CP): fréquence par district

## 2.3.1.2 Fréquence et évolution par district

## Code pénal: fréquence et évolution par district

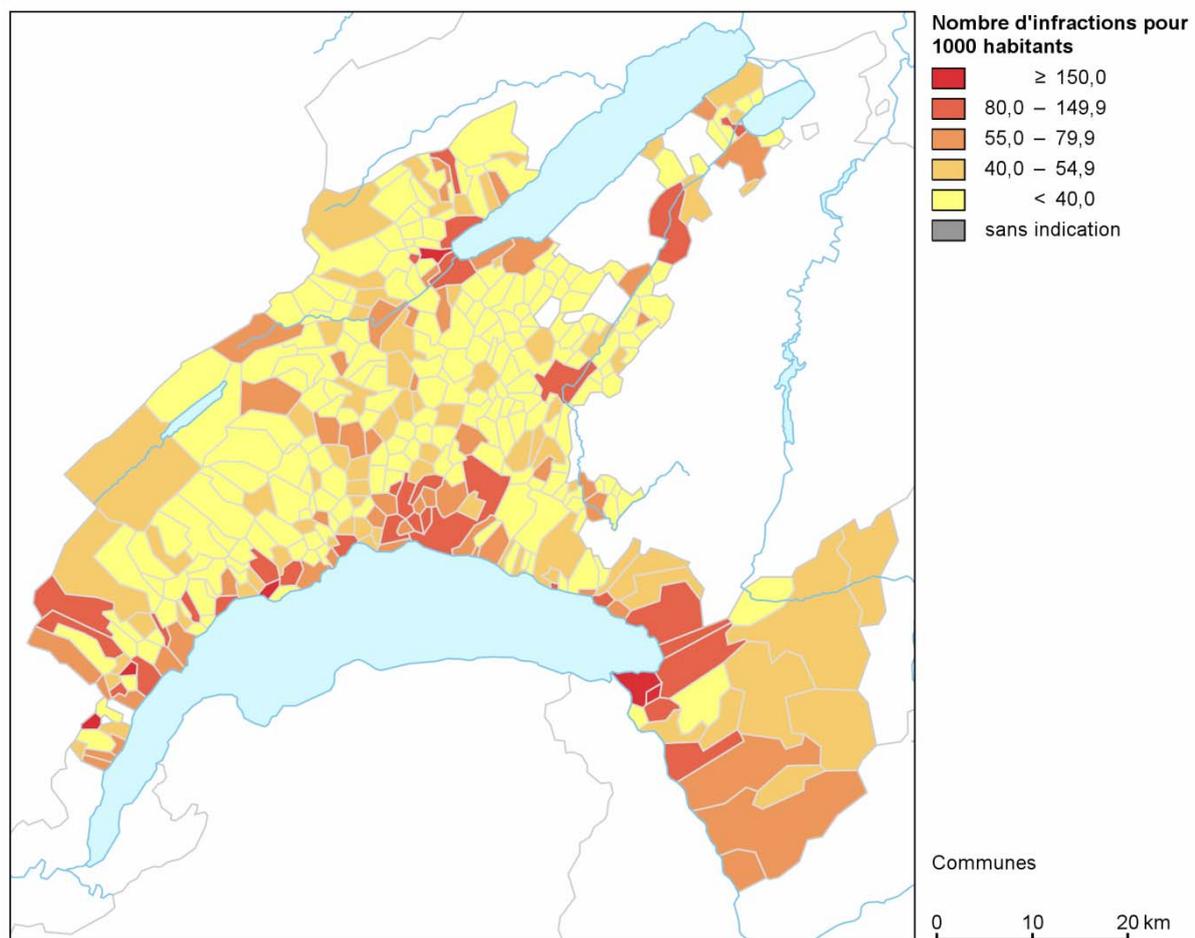
	2009			2010			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Aigle	2 403	38 260	62,8	3 031	38 919	77,9	26%
Broye-Vully	2 145	34 586	62,0	2 275	35 305	64,4	6%
Gros-de-Vaud	1 291	35 989	35,9	1 283	37 115	34,6	-1%
Jura-Nord vaudois	5 594	78 326	71,4	6 060	79 834	75,9	8%
Lausanne	22 708	144 040	157,7	19 739	148 047	133,3	-13%
Lavaux-Oron	2 518	54 878	45,9	2 916	55 617	52,4	16%
Morges	4 252	71 407	59,5	4 330	72 361	59,8	2%
Nyon	6 090	86 902	70,1	6 711	88 640	75,7	10%
Ouest lausannois	5 601	65 783	85,1	6 300	66 645	94,5	12%
Riviera-Pays-d'Enhaut	5 865	78 074	75,1	6 747	79 043	85,4	15%
Inconnu VD	0	s.i.	s.i.	4	s.i.	s.i.	s.i.
Canton de Vaud	58 467	688 245	85,0	59 396	701 526	84,7	1,6%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 2: Code pénal: fréquence et évolution par district

2.3.1.3 Fréquence par commune

Code pénal (CP): fréquence par commune



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2011

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence par commune

## 2.3.1.4 Fréquence et évolution par commune

## Code pénal: fréquence et évolution par commune (40 communes les plus habitées)

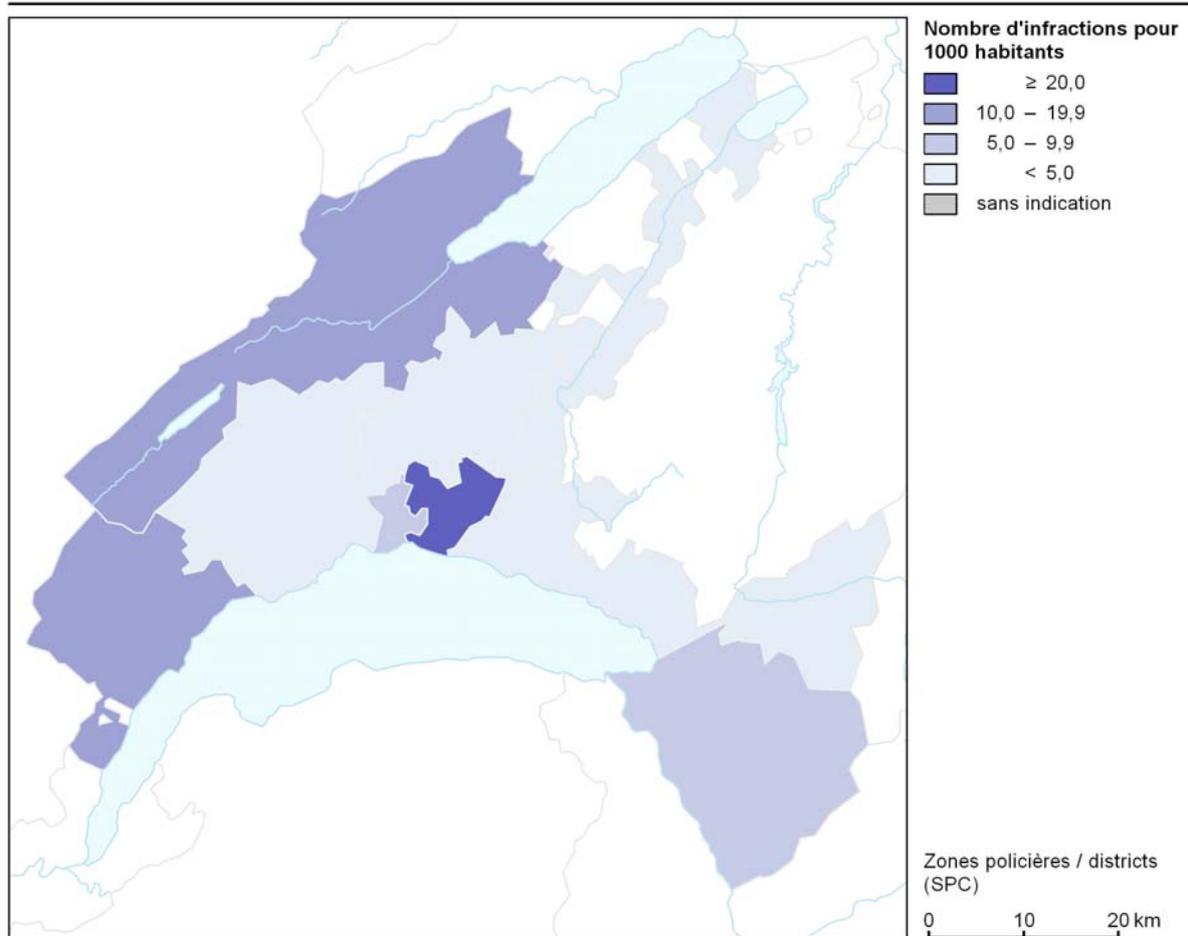
	2009			2010			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	21 548	122 284	176,2	18 477	125 885	146,8	-14%
Yverdon-les-Bains	3 193	25 815	123,7	3 453	26 621	129,7	8%
Montreux	2 283	24 520	93,1	2 315	24 771	93,5	1%
Renens (VD)	1 705	18 982	89,8	1 936	19 169	101,0	14%
Nyon	1 923	18 269	105,3	2 420	18 469	131,0	26%
Vevey	2 033	17 676	115,0	2 517	18 001	139,8	24%
Pully	962	16 836	57,1	1 240	17 108	72,5	29%
Morges	1 414	14 615	96,7	1 582	14 447	109,5	12%
Gland	949	11 324	83,8	846	11 417	74,1	-11%
Prilly	1 108	11 058	100,2	1 239	11 224	110,4	12%
Ecublens (VD)	703	10 747	65,4	945	10 929	86,5	34%
La Tour-de-Peilz	548	10 681	51,3	835	10 772	77,5	52%
Lutry	480	9 097	52,8	548	9 287	59,0	14%
Aigle	632	8 507	74,3	869	8 757	99,2	38%
Payerne	926	8 192	113,0	892	8 370	106,6	-4%
Epalinges	351	8 164	43,0	372	8 351	44,5	6%
Bussigny-près-Lausanne	602	7 920	76,0	527	8 045	65,5	-12%
Ollon	311	6 910	45,0	483	6 953	69,5	55%
Crissier	708	6 961	101,7	956	6 950	137,6	35%
Chavannes-près-Renens	500	6 508	76,8	455	6 615	68,8	-9%
Bex	371	6 207	59,8	371	6 276	59,1	0%
Orbe	335	5 822	57,5	341	5 965	57,2	2%
Blonay	193	5 553	34,8	238	5 713	41,7	23%
Rolle	413	5 394	76,6	460	5 624	81,8	11%
Le Mont-sur-Lausanne	285	5 347	53,3	376	5 459	68,9	32%
Echallens	205	5 076	40,4	260	5 150	50,5	27%
Saint-Prex	303	5 013	60,4	293	5 058	57,9	-3%
Saint-Légier-La Chiésaz	170	4 754	35,8	206	4 904	42,0	21%
Préverenges	228	4 746	48,0	208	4 842	43,0	-9%
Moudon	368	4 624	79,6	435	4 783	90,9	18%
Villeneuve (VD)	465	4 580	101,5	512	4 722	108,4	10%
Sainte-Croix	197	4 400	44,8	209	4 467	46,8	6%
Le Chenit	151	4 206	35,9	233	4 251	54,8	54%
Prangins	237	3 801	62,4	238	3 909	60,9	0%
Leysin	162	3 743	43,3	206	3 764	54,7	27%
Cheseaux-sur-Lausanne	162	3 670	44,1	203	3 746	54,2	25%
Chavornay	233	3 387	68,8	189	3 493	54,1	-19%
Savigny	125	3 350	37,3	118	3 368	35,0	-6%
Cossonay	175	3 317	52,8	189	3 317	57,0	8%
Vallorbe	255	3 279	77,8	239	3 311	72,2	-6%
Autres	10 555	232 910	s.i.	10 965	237 263	s.i.	4%

### 2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1 000 habitants) améliore la comparabilité. En particulier dans le domaine de la Loi sur les stupéfiants, les opportunités présentes (p.ex. concentration dans les centres-villes, aéroports, zones frontalières, etc.) comme les ressources disponibles en personnel pour ce domaine influencent substantiellement les données. Ces indications ne peuvent pas être utilisées ici, cependant il faut également les prendre en considération lors de comparaisons.

#### 2.3.2.1 Fréquence par district

**Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence par région/district**



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2011

**Figure 5:** Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence par région/district

## 2.3.2.2 Fréquence et évolution par district

## Loi sur les stupéfiants: fréquence et évolution par district

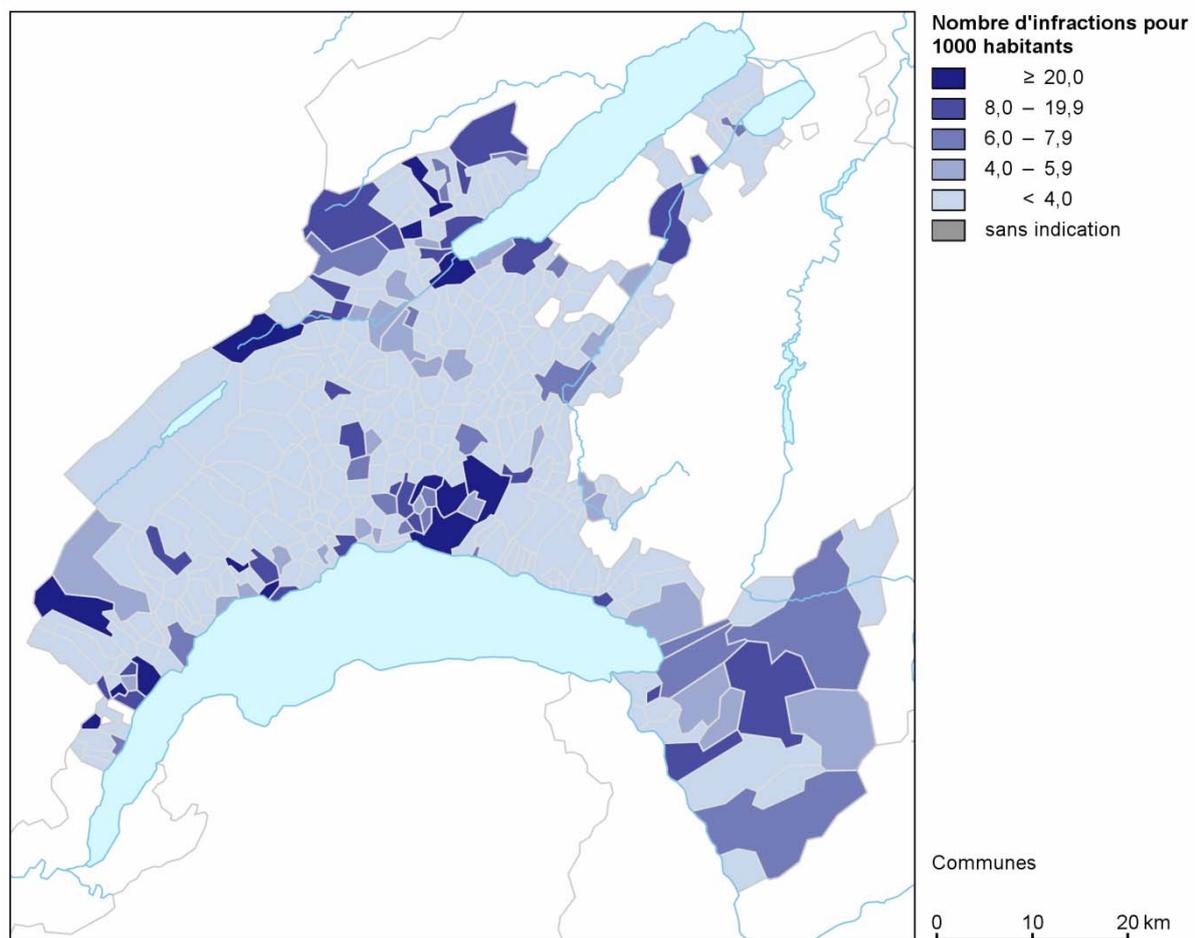
	2009			2010			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Aigle	221	38 260	5,8	220	38 919	5,7	-0%
Broye-Vully	191	34 586	5,5	139	35 305	3,9	-27%
Gros-de-Vaud	57	35 989	1,6	74	37 115	2,0	30%
Jura-Nord vaudois	695	78 326	8,9	954	79 834	11,9	37%
Lausanne	5 864	144 040	40,7	5 745	148 047	38,8	-2%
Lavaux-Oron	183	54 878	3,3	135	55 617	2,4	-26%
Morges	338	71 407	4,7	294	72 361	4,1	-13%
Nyon	906	86 902	10,4	1 122	88 640	12,7	24%
Ouest lausannois	538	65 783	8,2	522	66 645	7,8	-3%
Riviera-Pays-d'Enhaut	447	78 074	5,7	353	79 043	4,5	-21%
Inconnu VD	22	s.i.	s.i.	2	s.i.	s.i.	-91%
<b>Canton de Vaud</b>	<b>9 462</b>	<b>688 245</b>	<b>13,7</b>	<b>9 560</b>	<b>701 526</b>	<b>13,6</b>	<b>1%</b>

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 4:** Loi sur les stupéfiants: fréquence et évolution par district

### 2.3.2.3 Fréquence par commune

#### Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence par commune



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2011

**Figure 6:** Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence par commune

## 2.3.2.4 Fréquence et évolution par commune

**Loi sur les stupéfiants: fréquence et évolution par commune (40 communes les plus habitées)**

	2009			2010			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	5 592	122 284	45,7	5 528	125 885	43,9	-1%
Yverdon-les-Bains	397	25 815	15,4	545	26 621	20,5	37%
Montreux	193	24 520	7,9	123	24 771	5,0	-36%
Renens (VD)	257	18 982	13,5	230	19 169	12,0	-11%
Nyon	579	18 269	31,7	758	18 469	41,0	31%
Vevey	190	17 676	10,7	184	18 001	10,2	-3%
Pully	66	16 836	3,9	65	17 108	3,8	-2%
Morges	135	14 615	9,2	140	14 447	9,7	4%
Gland	71	11 324	6,3	72	11 417	6,3	1%
Prilly	71	11 058	6,4	68	11 224	6,1	-4%
Ecublens (VD)	58	10 747	5,4	41	10 929	3,8	-29%
La Tour-de-Peilz	7	10 681	0,7	11	10 772	1,0	57%
Lutry	2	9 097	0,2	20	9 287	2,2	900%
Aigle	119	8 507	14,0	77	8 757	8,8	-35%
Payerne	79	8 192	9,6	72	8 370	8,6	-9%
Epalinges	42	8 164	5,1	37	8 351	4,4	-12%
Bussigny-près-Lausanne	52	7 920	6,6	49	8 045	6,1	-6%
Ollon	11	6 910	1,6	21	6 953	3,0	91%
Crissier	67	6 961	9,6	74	6 950	10,6	10%
Chavannes-près-Renens	18	6 508	2,8	42	6 615	6,3	133%
Bex	35	6 207	5,6	47	6 276	7,5	34%
Orbe	18	5 822	3,1	31	5 965	5,2	72%
Blonay	6	5 553	1,1	0	5 713	0,0	-100%
Rolle	37	5 394	6,9	24	5 624	4,3	-35%
Le Mont-sur-Lausanne	190	5 347	35,5	148	5 459	27,1	-22%
Echallens	9	5 076	1,8	20	5 150	3,9	122%
Saint-Prex	36	5 013	7,2	7	5 058	1,4	-81%
Saint-Légier-La Chiésaz	0	4 754	0,0	1	4 904	0,2	s.i.
Préverenges	6	4 746	1,3	14	4 842	2,9	133%
Moudon	50	4 624	10,8	31	4 783	6,5	-38%
Villeneuve (VD)	40	4 580	8,7	29	4 722	6,1	-28%
Sainte-Croix	73	4 400	16,6	55	4 467	12,3	-25%
Le Chenit	9	4 206	2,1	15	4 251	3,5	67%
Prangins	11	3 801	2,9	2	3 909	0,5	-82%
Leysin	3	3 743	0,8	18	3 764	4,8	500%
Cheseaux-sur-Lausanne	16	3 670	4,4	5	3 746	1,3	-69%
Chavornay	12	3 387	3,5	20	3 493	5,7	67%
Savigny	12	3 350	3,6	5	3 368	1,5	-58%
Cossonay	31	3 317	9,3	28	3 317	8,4	-10%
Vallorbe	126	3 279	38,4	160	3 311	48,3	27%
Autres	736	232 910	s.i.	743	237 263	s.i.	1%

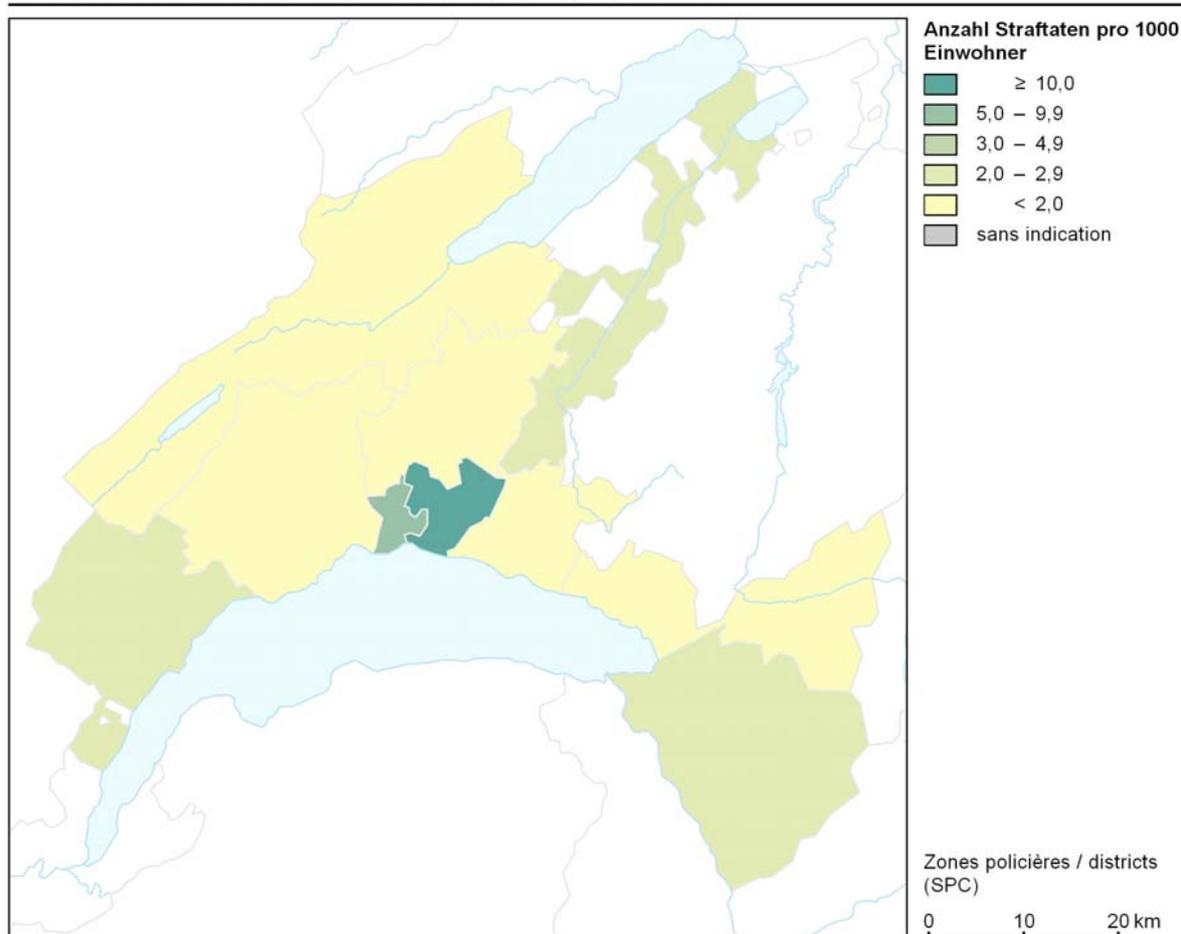
**Tableau 5:** Loi sur les stupéfiants: fréquence et évolution par commune

### 2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. En particulier dans le domaine de la loi sur les étrangers, la situation et la langue parlée d'une région jouent un grand rôle. Des régions frontalières devraient présenter des taux plus élevés que les régions à l'intérieur du pays. Comme souvent l'enregistrement de la police se base sur le lieu d'arrestation (lieu de l'interpellation et du contrôle) et non pas sur le lieu d'entrée effectif, l'intensité des contrôles peut alors avoir un effet prévisible sur les données.

#### 2.3.3.1 *Fréquence par district*

**Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence par région/district**



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2011

**Figure 7:** Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence par district

## 2.3.3.2 Fréquence et évolution par district

## Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence et évolution par district

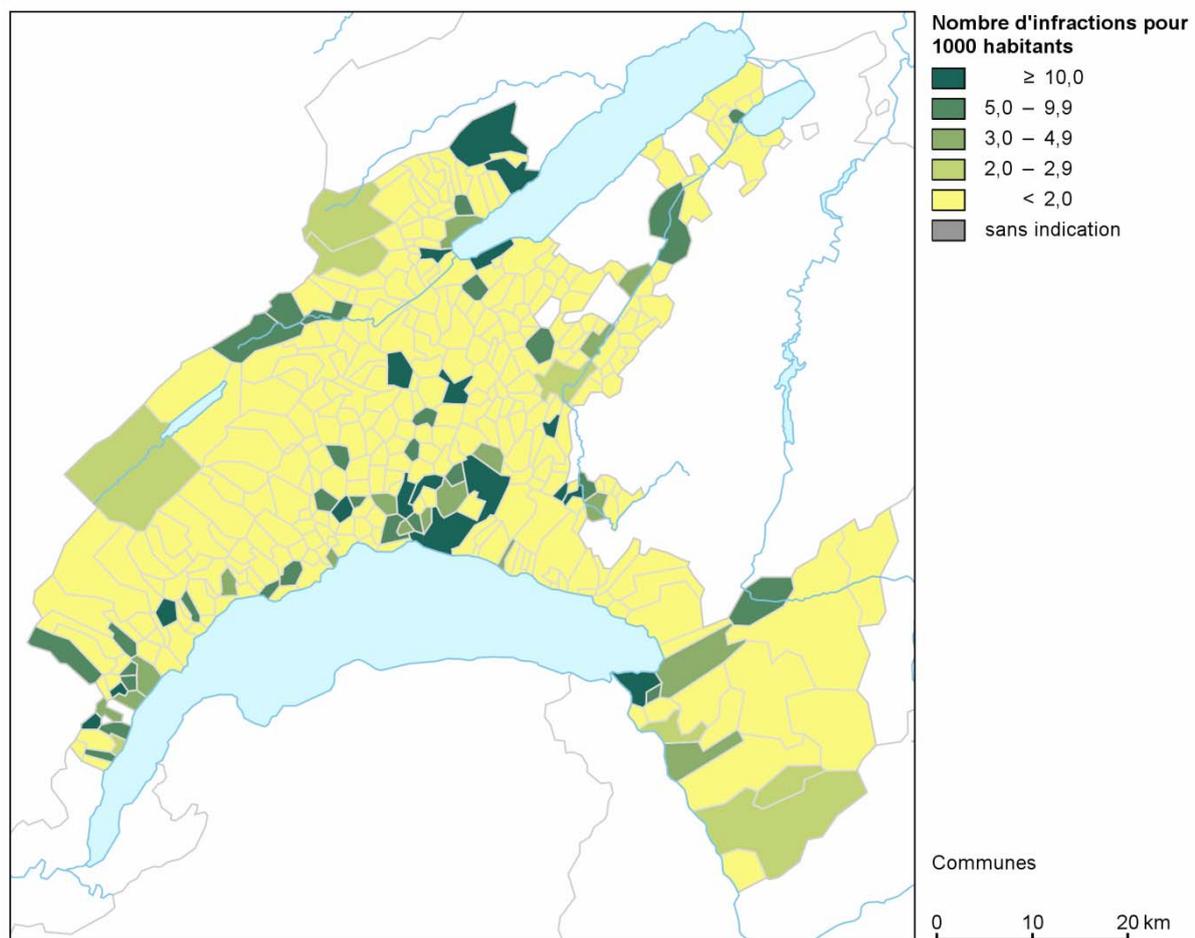
	2009			2010			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Aigle	41	38 260	1,1	93	38 919	2,4	127%
Broye-Vully	102	34 586	2,9	85	35 305	2,4	-17%
Gros-de-Vaud	15	35 989	0,4	60	37 115	1,6	300%
Jura-Nord vaudois	104	78 326	1,3	144	79 834	1,8	38%
Lausanne	1 103	144 040	7,7	1 574	148 047	10,6	43%
Lavaux-Oron	30	54 878	0,5	60	55 617	1,1	100%
Morges	120	71 407	1,7	87	72 361	1,2	-28%
Nyon	265	86 902	3,0	225	88 640	2,5	-15%
Ouest lausannois	285	65 783	4,3	418	66 645	6,3	47%
Riviera-Pays-d'Enhaut	115	78 074	1,5	95	79 043	1,2	-17%
Canton de Vaud	2 180	688 245	3,2	2 841	701 526	4,0	30%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 6:** Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence et évolution par district

### 2.3.3.3 Fréquence par commune

#### Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence par commune



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2011

**Figure 8:** Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence par commune

## 2.3.3.4 Fréquence et évolution par commune

## Loi sur les étrangers: fréquence et évolution par commune

	2009			2010			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	1 066	122 284	8,7	1 546	125 885	12,3	45%
Yverdon-les-Bains	24	25 815	0,9	25	26 621	0,9	4%
Montreux	45	24 520	1,8	44	24 771	1,8	-2%
Renens (VD)	136	18 982	7,2	185	19 169	9,7	36%
Nyon	94	18 269	5,1	71	18 469	3,8	-24%
Vevey	59	17 676	3,3	29	18 001	1,6	-51%
Pully	2	16 836	0,1	13	17 108	0,8	550%
Morges	50	14 615	3,4	20	14 447	1,4	-60%
Gland	30	11 324	2,6	8	11 417	0,7	-73%
Prilly	30	11 058	2,7	39	11 224	3,5	30%
Ecublens (VD)	8	10 747	0,7	59	10 929	5,4	638%
La Tour-de-Peilz	5	10 681	0,5	6	10 772	0,6	20%
Lutry	5	9 097	0,5	3	9 287	0,3	-40%
Aigle	18	8 507	2,1	33	8 757	3,8	83%
Payerne	75	8 192	9,2	46	8 370	5,5	-39%
Epalinges	3	8 164	0,4	0	8 351	0,0	-100%
Bussigny-près-Lausanne	13	7 920	1,6	25	8 045	3,1	92%
Crissier	62	6 961	8,9	87	6 950	12,5	40%
Ollon	0	6 910	0,0	0	6 953	0,0	0%
Chavannes-près-Renens	15	6 508	2,3	22	6 615	3,3	47%
Bex	3	6 207	0,5	13	6 276	2,1	333%
Orbe	26	5 822	4,5	2	5 965	0,3	-92%
Blonay	0	5 553	0,0	0	5 713	0,0	0%
Rolle	2	5 394	0,4	4	5 624	0,7	100%
Le Mont-sur-Lausanne	34	5 347	6,4	24	5 459	4,4	-29%
Echallens	1	5 076	0,2	7	5 150	1,4	600%
Saint-Prex	0	5 013	0,0	7	5 058	1,4	s.i.
Saint-Légier-La Chiésaz	4	4 754	0,8	0	4 904	0,0	-100%
Préverenges	4	4 746	0,8	2	4 842	0,4	-50%
Moudon	7	4 624	1,5	10	4 783	2,1	43%
Villeneuve (VD)	17	4 580	3,7	23	4 722	4,9	35%
Sainte-Croix	0	4 400	0,0	12	4 467	2,7	s.i.
Le Chenit	14	4 206	3,3	10	4 251	2,4	-29%
Prangins	5	3 801	1,3	4	3 909	1,0	-20%
Leysin	0	3 743	0,0	1	3 764	0,3	s.i.
Cheseaux-sur-Lausanne	0	3 670	0,0	4	3 746	1,1	s.i.
Chavornay	1	3 387	0,3	1	3 493	0,3	0%
Savigny	1	3 350	0,3	3	3 368	0,9	200%
Cossonay	0	3 317	0,0	4	3 317	1,2	s.i.
Vallorbe	26	3 279	7,9	18	3 311	5,4	-31%
Autres	295	232 910	s.i.	431	237 263	s.i.	46%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence et évolution par commune

## 2.4 Prévenu selon la loi

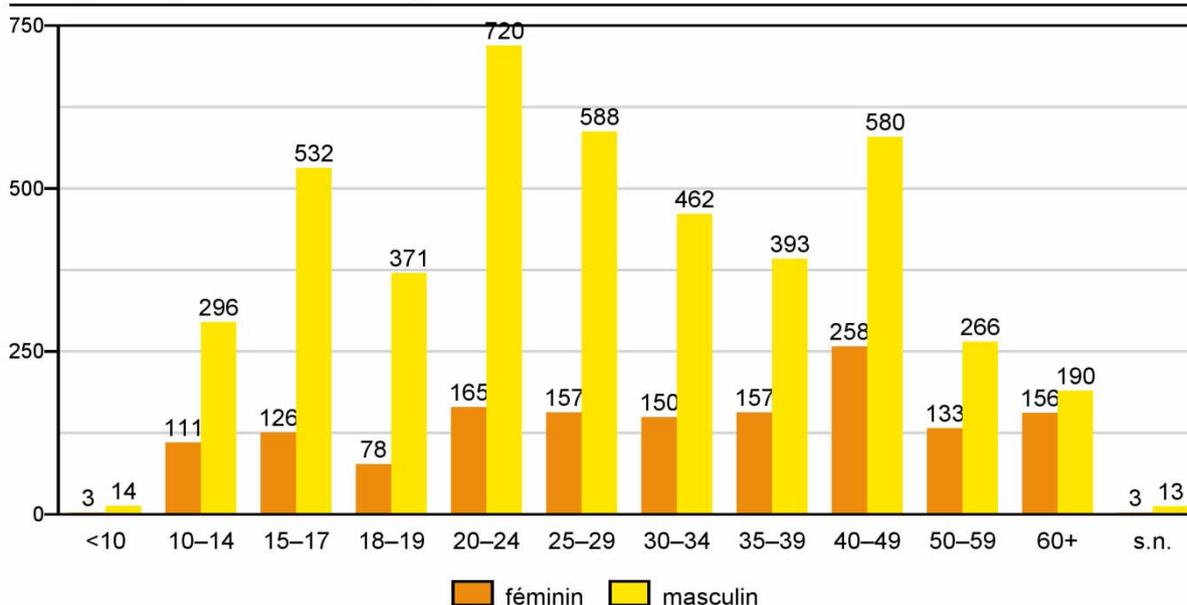
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données de la population reste garantie.

### 2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

Pour pouvoir effectivement comparer des différentes catégories d'âge, il faut référer les chiffres absolus des prévenus à la catégorie d'âge correspondante dans la population, car toutes les catégories d'âge ne sont pas représentées de la même manière dans la population suisse. Cela n'est pas possible pour la totalité des prévenus, puisque en dehors de ceux faisant partie de la population résidente, une part importante de personnes prévenues enregistrées n'appartient pas à la population résidente suisse permanente.

#### 2.4.1.1 Code pénal (CP)

##### Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données : 11.2.2011

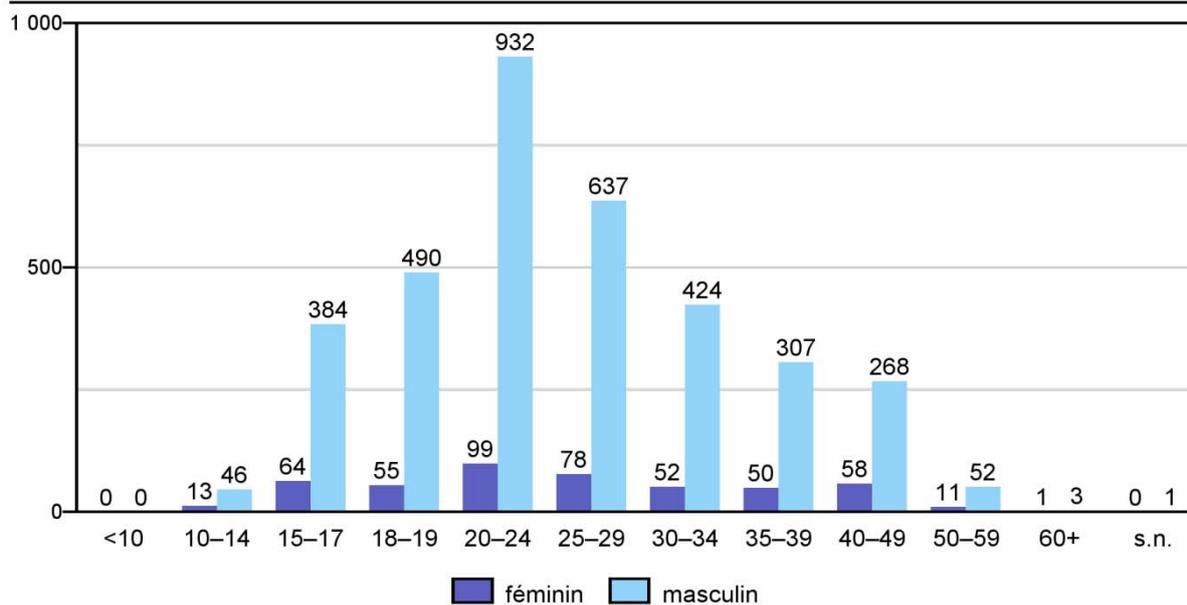
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 9: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données : 11.2.2011

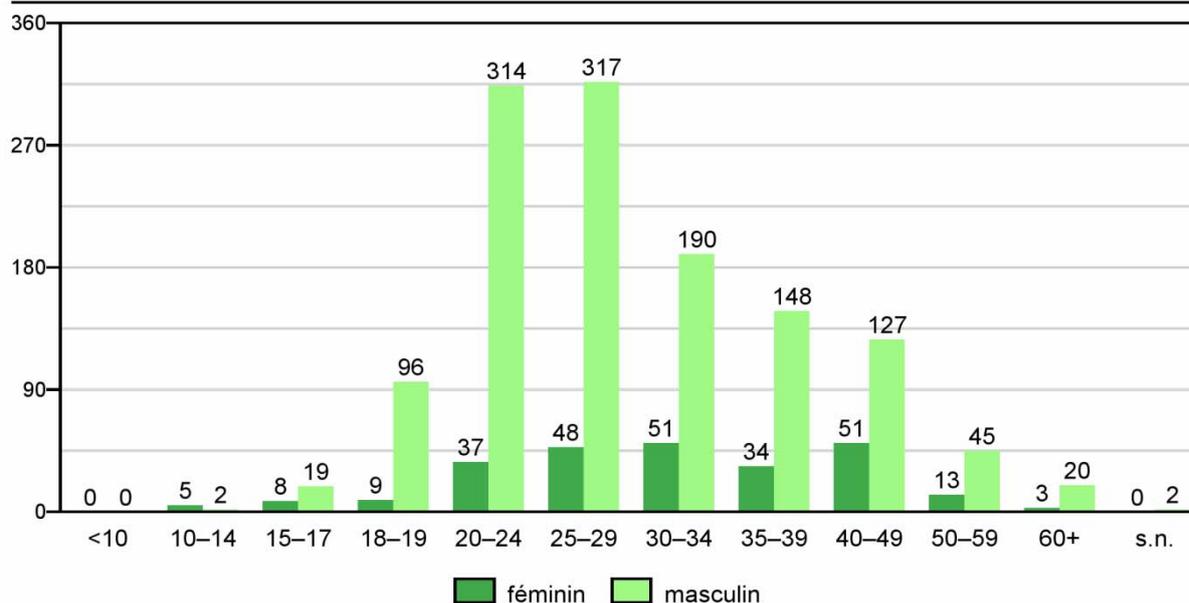
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 10: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données : 11.2.2011

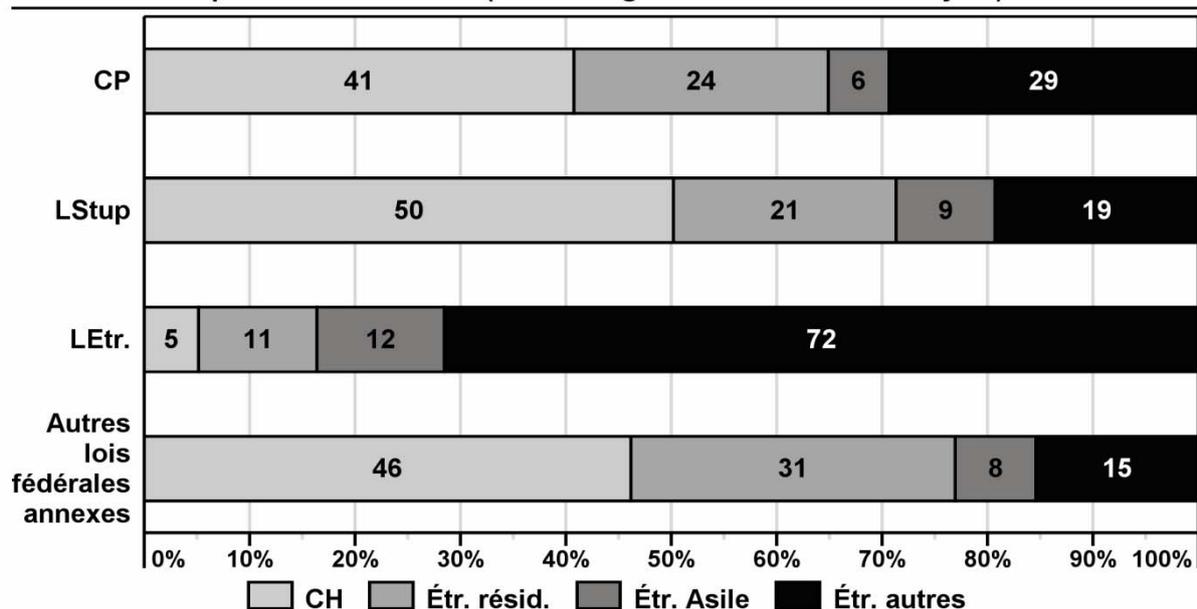
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 11: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH / étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 12: Nationalité des prévenus selon la loi (CH / étrangers selon le statut de séjour)

Les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

Les catégories de statut de séjour des étrangers se basent sur le permis d'étranger pour autant qu'il existe au moment des faits. Une différenciation est faite entre:

- La population résidente permanente étrangère (permis B, C et Ci)
- Les requérants d'asile (permis F, N et S)
- Les autres prévenus étrangers qui séjournent temporairement en Suisse (y compris permis G et L). Les détenteurs d'un permis de courte durée L et d'une autorisation de séjour de plus d'une année appartiendraient également à la population résidente permanente. Comme il n'est pas possible de distinguer les détenteurs d'un tel permis en fonction de la durée, cette différenciation ne sera pas effectuée. Toutefois, cela n'a pas d'incidence puisque deux tiers des permis L présentent une autorisation de moins d'une année et que le tiers restant, au vu de la quantité, ne représente pas un poids significatif dans la statistique. Entrent également dans cette catégorie, les requérants d'asile avec décision de non entrée en matière ou requérants d'asile avec décision de renvoi entrée en force, dont le délai de renvoi est définitivement écoulé ainsi que les personnes dont le statut de séjour est inconnu.

Il existe des données sur le nombre et la structure des personnes présentes en Suisse (sexe, âge, nationalité) seulement pour la population résidente et, de manière limitée, pour le domaine de l'asile.

Le statut de séjour des étrangers n'est pas disponible pour certaines infractions, par exemple les dénonciations de vols à l'étalage.

### 2.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. De plus, la population correspondante ne sera toutefois disponible que dans quelques mois. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications massives des chiffres.

Les nationalités de Serbie, Serbie-Monténégro et Kosovo ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différente n'est actuellement pas encore possible.

#### 2.4.3.1 Code pénal (CP)

##### Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Suisse	2 415	2 415		
Portugal	472	320	0	152
Serbie/Monténégro/Kosovo	404	188	61	155
France	378	129	0	249
Italie	223	138	0	85
Roumanie	202	5	2	195
Géorgie	121	0	61	60
Espagne	113	66	0	47
Algérie	107	14	26	67
Maroc	87	43	3	41
Macédoine	67	33	3	31
Brésil	67	33	0	34
Cameroun	65	38	1	26
Tunisie	62	29	6	27
Turquie	57	36	5	16
Russie	49	8	14	27
Bosnie et Herzégovine	48	24	5	19
Congo (Brazzaville)	48	18	10	20
Angola	42	22	12	8
Congo (Kinshasa)	42	20	6	16
Equateur	38	17	1	20
Chili	34	15	0	19
Irak; Iraq	32	5	16	11
Bélarus	31	2	14	15
Nigéria	27	6	10	11
Inconnu	27	1	0	26
Somalie	26	7	9	10
Cap-Vert	25	18	0	7
Pologne	24	5	0	19
Lituanie	23	0	1	22
Bulgarie	21	0	0	21

## Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Royaume-Uni	21	9	0	12
Côte d'Ivoire	21	9	1	11
Sri Lanka	21	11	3	7
Albanie	18	6	0	12
Erythrée	18	7	7	4
Palestine	18	1	6	11
Guinée	17	1	6	10
Belgique	16	7	0	9
Croatie	16	4	0	12
Colombie	16	13	0	3
Chine	16	3	2	11
Allemagne	15	8	0	7
Iran	14	3	2	9
Sénégal	12	4	1	7
République dominicaine	12	8	0	4
Syrie	12	6	4	2
Liban	11	4	0	7
Ethiopie	10	3	4	3
Guinée-Bissau	10	2	3	5
Maurice	10	6	0	4
Pérou	10	3	0	7
Autres	232	75	35	122

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 8:** Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

## 2.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

## Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Suisse	2 020	2 020		
France	404	159	0	245
Portugal	263	200	0	63
Nigéria	172	2	106	64
Italie	169	129	0	40
Serbie/Monténégro/Kosovo	96	54	24	18
Espagne	74	51	0	23
Gambie	63	0	41	22
Guinée	57	0	38	19
Algérie	54	6	15	33
Guinée-Bissau	41	2	25	14
Chili	31	22	0	9
Tunisie	28	11	2	15
Maroc	26	14	4	8
Brésil	24	15	0	9
Bosnie et Herzégovine	21	12	5	4
Géorgie	21	0	13	8
Sénégal	20	3	5	12
Roumanie	19	2	0	17
Sierra Leone	19	1	9	9
Turquie	18	13	0	5
Mali	18	0	15	3
Royaume-Uni	17	11	0	6
Congo (Kinshasa)	17	10	4	3
Somalie	14	8	3	3
Soudan	14	0	10	4
Macédoine	13	8	0	5
Côte d'Ivoire	13	3	8	2
Angola	11	9	1	1
Congo (Brazzaville)	11	6	2	3
Russie	10	3	3	4
Autres	247	98	44	105

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 9: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

## 2.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

## Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Serbie/Monténégro/Kosovo	403	74	8	321
Nigéria	108	0	49	59
Algérie	85	2	10	73
Brésil	85	9	0	76
Suisse	79	79		
France	47	8	0	39
Roumanie	47	0	0	47
Equateur	43	1	0	42
Gambie	40	0	17	23
Guinée	35	0	16	19
Cameroun	35	6	2	27
Guinée-Bissau	33	0	17	16
Macédoine	31	5	2	24
Maroc	30	2	3	25
Portugal	27	14	0	13
Géorgie	23	0	4	19
Italie	22	16	0	6
Tunisie	22	4	0	18
Irak; Iraq	18	0	3	15
Albanie	15	1	0	14
Sierra Leone	15	0	5	10
Côte d'Ivoire	14	0	4	10
Sénégal	13	0	4	9
Espagne	12	7	0	5
Turquie	12	4	1	7
Russie	12	0	3	9
Pologne	11	0	0	11
Palestine	11	0	3	8
Bosnie et Herzégovine	10	1	1	8
Chili	10	3	0	7
Autres	191	16	33	142

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 10: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

#### 2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent non seulement se dérouler dans un seul événement (au même moment, au même endroit), mais aussi être réparties dans plusieurs événements sur une année.

##### 2.4.4.1 Code pénal (CP)

#### Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>637</b>	<b>151</b>	<b>120</b>	<b>50</b>	<b>88</b>	<b>36</b>	<b>1 082</b>
Suisses	347	88	50	26	50	14	575
Étrangers	290	63	70	24	38	22	507
résidents	124	38	32	19	18	9	240
asile	19	9	7	1	13	1	50
autres	147	16	31	4	7	12	217
<b>Total adultes</b>	<b>2 992</b>	<b>918</b>	<b>444</b>	<b>150</b>	<b>254</b>	<b>83</b>	<b>4 841</b>
Suisses	1 234	326	131	55	79	15	1 840
Étrangers	1 758	592	313	95	175	68	3 001
résidents	645	296	130	45	58	19	1 193
asile	165	57	35	16	16	4	293
autres	948	239	148	34	101	45	1 515
<b>Total</b>	<b>3 629</b>	<b>1 069</b>	<b>564</b>	<b>200</b>	<b>342</b>	<b>119</b>	<b>5 923</b>

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 11:** Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons de deux ou trois infractions les plus fréquentes dans le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

## 2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

## Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>189</b>	<b>241</b>	<b>35</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>507</b>
Suisses	129	188	27	14	13	3	374
Étrangers	60	53	8	6	5	1	133
résidents	39	27	3	4	0	0	73
asile	5	8	3	2	3	1	22
autres	16	18	2	0	2	0	38
<b>Total adultes</b>	<b>978</b>	<b>1 811</b>	<b>272</b>	<b>204</b>	<b>221</b>	<b>32</b>	<b>3 518</b>
Suisses	476	841	145	80	93	11	1 646
Étrangers	502	970	127	124	128	21	1 872
résidents	219	407	60	41	42	10	779
asile	103	159	24	32	33	4	355
autres	180	404	43	51	53	7	738
<b>Total</b>	<b>1 167</b>	<b>2 052</b>	<b>307</b>	<b>224</b>	<b>239</b>	<b>36</b>	<b>4 025</b>

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 12:** Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons de deux infractions les plus fréquentes dans le domaine de la loi sur les stupéfiants sont soit la possession, respectivement la saisie en rapport avec d'autres infractions contre la loi sur les stupéfiants, soit la consommation et le trafic de substances illégales. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

## 2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

## Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>34</b>
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	16	9	6	1	2	0	34
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	1	0	1	1	0	0	3
autres	15	9	5	0	2	0	31
<b>Total adultes</b>	<b>722</b>	<b>554</b>	<b>123</b>	<b>47</b>	<b>57</b>	<b>2</b>	<b>1 505</b>
Suisses	54	21	1	2	1	0	79
Étrangers	668	533	122	45	56	2	1 426
résidents	112	33	12	6	10	0	173
asile	81	69	12	6	15	0	183
autres	475	431	98	33	31	2	1 070
<b>Total</b>	<b>738</b>	<b>563</b>	<b>129</b>	<b>48</b>	<b>59</b>	<b>2</b>	<b>1 539</b>

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 13:** Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, la multiplicité des infractions commises par une personne est relativement fréquente. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

## Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	7 762	1 242	442	214	112	8

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 14:** Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons dès lors renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

### 3 Partie détaillée

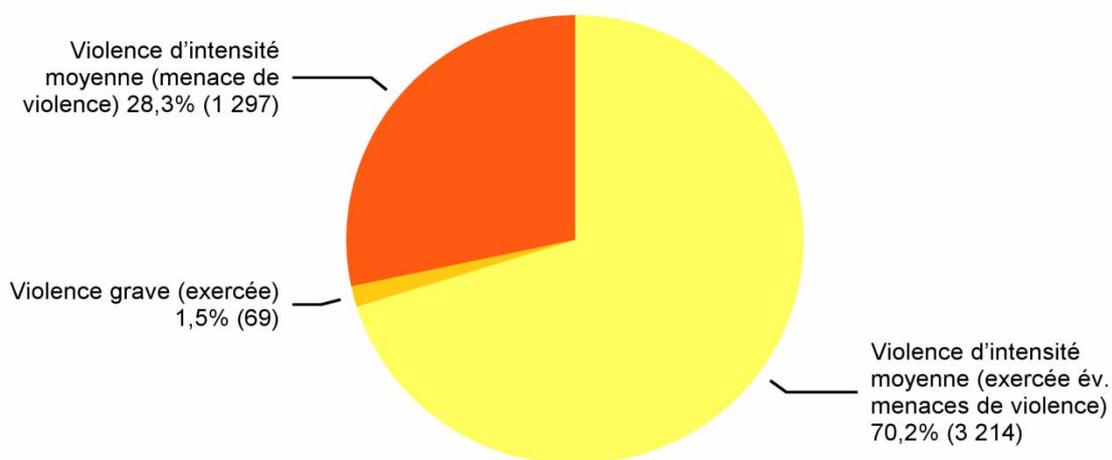
#### 3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voire dommages à la propriété).

##### 3.1.1 *Infractions de violence: répartition selon le type de violence*

###### **Infractions de violence: répartition selon le type de violence**

---



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 13:** Infractions de violence: répartition selon le type de violence

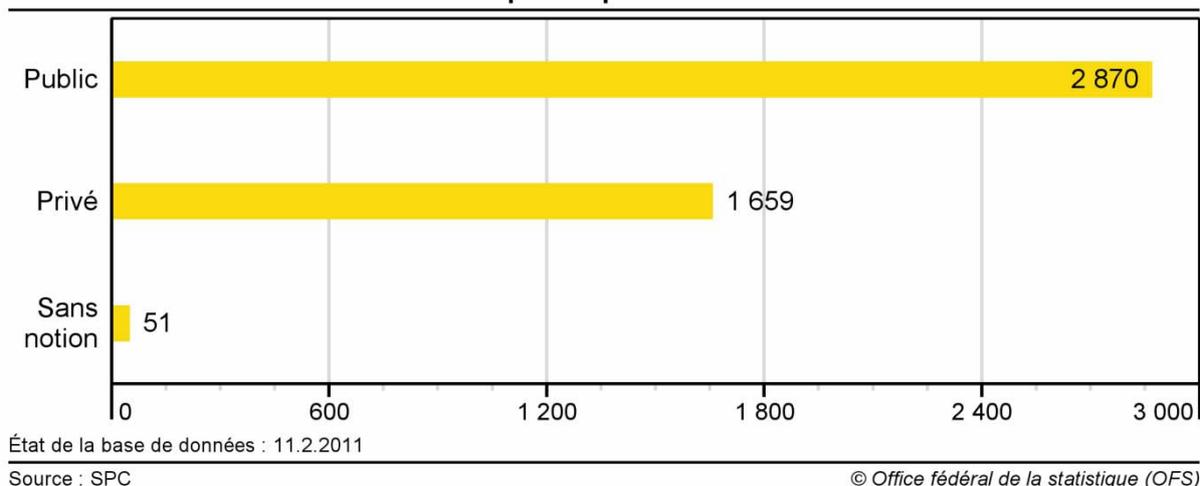
3.1.2 Infractions de violence: évolution des infractions

	2009	2010	
	Infrac- tions	Infrac- tions	Diffé- rence
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>119</b>	<b>69</b>	<b>-42%</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	24	23	-4%
Homicides avec arme à feu	2	2	0%
Homicides avec arme coupante/tranchante	13	15	15%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0%
Homicides avec violence physique	6	5	-17%
Homicides autre instrument	3	0	-100%
Homicides sans notion/inconnu	0	1	s.i.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	16	-45%
Lés. corp. graves avec arme à feu	1	0	-100%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	3	4	33%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0%
Lés. corp. graves avec violence physique	21	10	-52%
Lés. corp. graves autre instrument	4	1	-75%
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	0	1	s.i.
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0%
Viol (Art. 190)	66	30	-55%
<b>Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)</b>	<b>3 435</b>	<b>3 214</b>	<b>-6%</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	965	872	-10%
Voies de fait (Art. 126)	1 779	1 672	-6%
Participation à rixe (Art. 133)	16	22	38%
Participation à agression (Art. 134)	45	60	33%
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	427	440	3%
Contrainte (Art. 181)	50	15	-70%
Séquestration / enlèvement (Art. 183)	17	20	18%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	37	42	14%
Violence / menace contre les fonct. (Art. 285)	99	71	-28%
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>1 212</b>	<b>1 297</b>	<b>7%</b>
Menaces (Art. 180)	1 161	1 227	6%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	51	70	37%
<b>Total infractions de violence</b>	<b>4 766</b>	<b>4 580</b>	<b>-4%</b>

Tableau 15: Infractions de violence: évolution des infractions

### 3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

#### Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

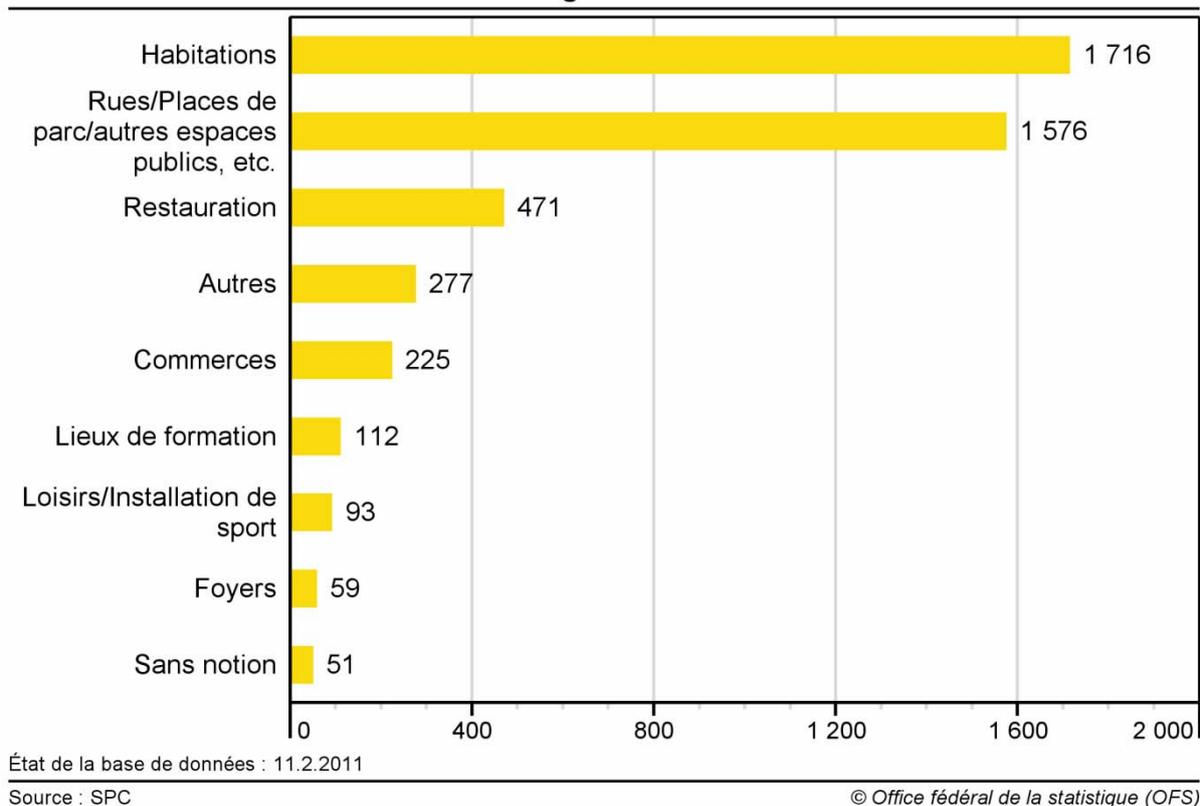


**Figure 14:** Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

#### Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



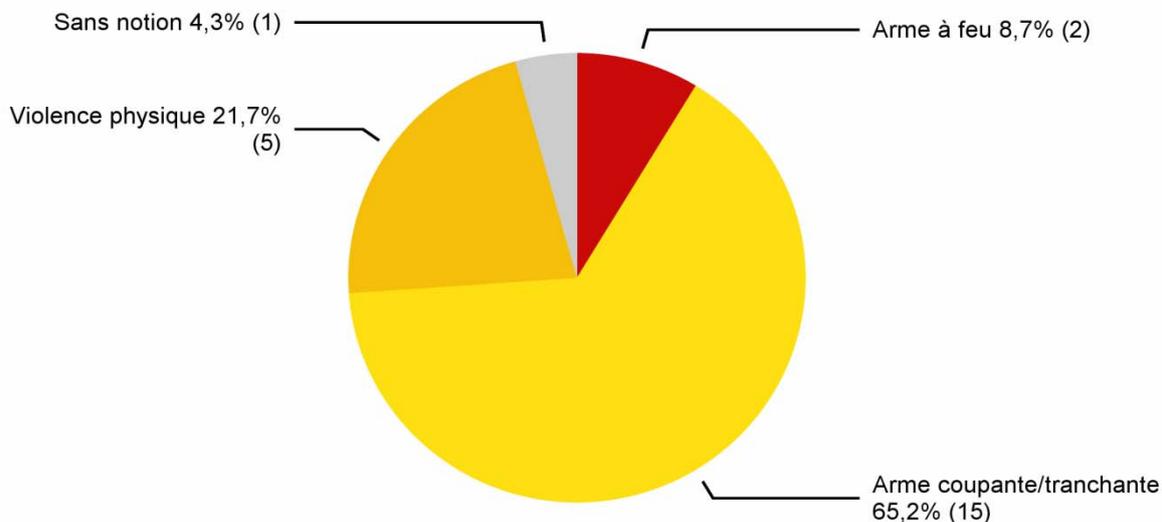
**Figure 15:** Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

### 3.1.4 *Infractions de violence: selon l'instrument*

#### 3.1.4.1 *Homicides, y c. tentatives*

##### **Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives**

---



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

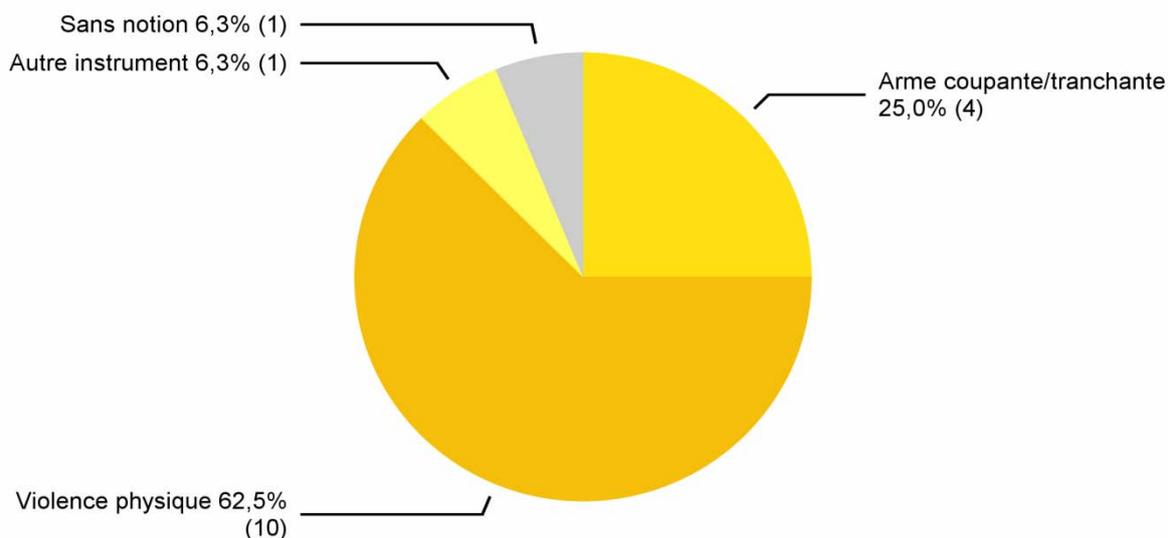
© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 16:** Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

#### 3.1.4.2 *Lésions corporelles graves*

##### **Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument**

---



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 17:** Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité**Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité**

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18-24	>24	M	Total	Résid.
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>46</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>26</b>	<b>39</b>	<b>34</b>	<b>18</b>
Homicides (Art. 111-113/116), y c. tentatives	21	2	6	13	16	18	7
Homicides arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	16	2	5	9	11	15	6
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	4	0	1	3	4	2	1
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	1	0	0	1	1	1	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	12	8	2	2	10	7	5
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	5	3	1	1	5	1	1
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	6	5	0	1	5	5	4
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	1	0	0	1	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	14	1	2	11	14	9	6
<b>Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)</b>	<b>1 461</b>	<b>270</b>	<b>350</b>	<b>841</b>	<b>1 304</b>	<b>902</b>	<b>535</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	421	115	126	180	383	262	159
Voies de fait (Art. 126)	848	124	145	579	753	527	332
Participation à rixe (Art. 133)	19	3	2	14	19	16	5
Participation à agression (Art. 134)	25	6	14	5	25	14	8
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	163	56	61	46	146	94	48
Contrainte (Art. 181)	11	1	2	8	10	6	5
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	23	8	2	13	19	16	11
Contrainte sexuelle (Art. 189)	19	3	1	15	19	16	8
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	53	5	21	27	38	30	10
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>621</b>	<b>93</b>	<b>102</b>	<b>426</b>	<b>563</b>	<b>385</b>	<b>248</b>
Menaces (Art. 180)	577	57	97	423	521	356	234
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	55	45	7	3	52	36	18
<b>Total infractions de violence</b>	<b>1 749</b>	<b>307</b>	<b>400</b>	<b>1 042</b>	<b>1 555</b>	<b>1 083</b>	<b>657</b>

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 16:** Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 *Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe*

	Total	Âge			Sexe	
		<18	18-24	>24	M	F
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>67</b>	<b>3</b>	<b>18</b>	<b>46</b>	<b>26</b>	<b>41</b>
Homicides (Art. 111-113/116), y c. tentatives	23	0	5	18	13	10
Homicides avec arme à feu	2	0	1	1	1	1
Homicides avec arme coupante/tranchante	15	0	4	11	12	3
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	5	0	0	5	0	5
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	1	0	0	1	0	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	16	1	5	10	13	3
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	4	0	1	3	4	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	10	1	4	5	7	3
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	0	1	1	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0	0	1	1	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	29	2	8	19	0	29
<b>Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)</b>	<b>3 014</b>	<b>416</b>	<b>706</b>	<b>1 892</b>	<b>1 704</b>	<b>1 310</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	859	129	218	512	595	264
Voies de fait (Art. 126)	1 589	200	316	1 073	707	882
Participation à rixe (Art. 133)	6	0	1	5	6	0
Participation à agression (Art. 134)	46	4	15	27	31	15
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	443	78	151	214	317	126
Contrainte (Art. 181)	15	2	4	9	3	12
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	19	2	2	15	5	14
Contrainte sexuelle (Art. 189)	40	10	8	22	2	38
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	87	0	9	78	69	18
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>1 266</b>	<b>133</b>	<b>221</b>	<b>912</b>	<b>552</b>	<b>714</b>
Menaces (Art. 180)	1 199	92	212	895	497	702
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	71	41	10	20	57	14
<b>Total infractions de violence</b>	<b>3 799</b>	<b>502</b>	<b>839</b>	<b>2 458</b>	<b>2 100</b>	<b>1 699</b>

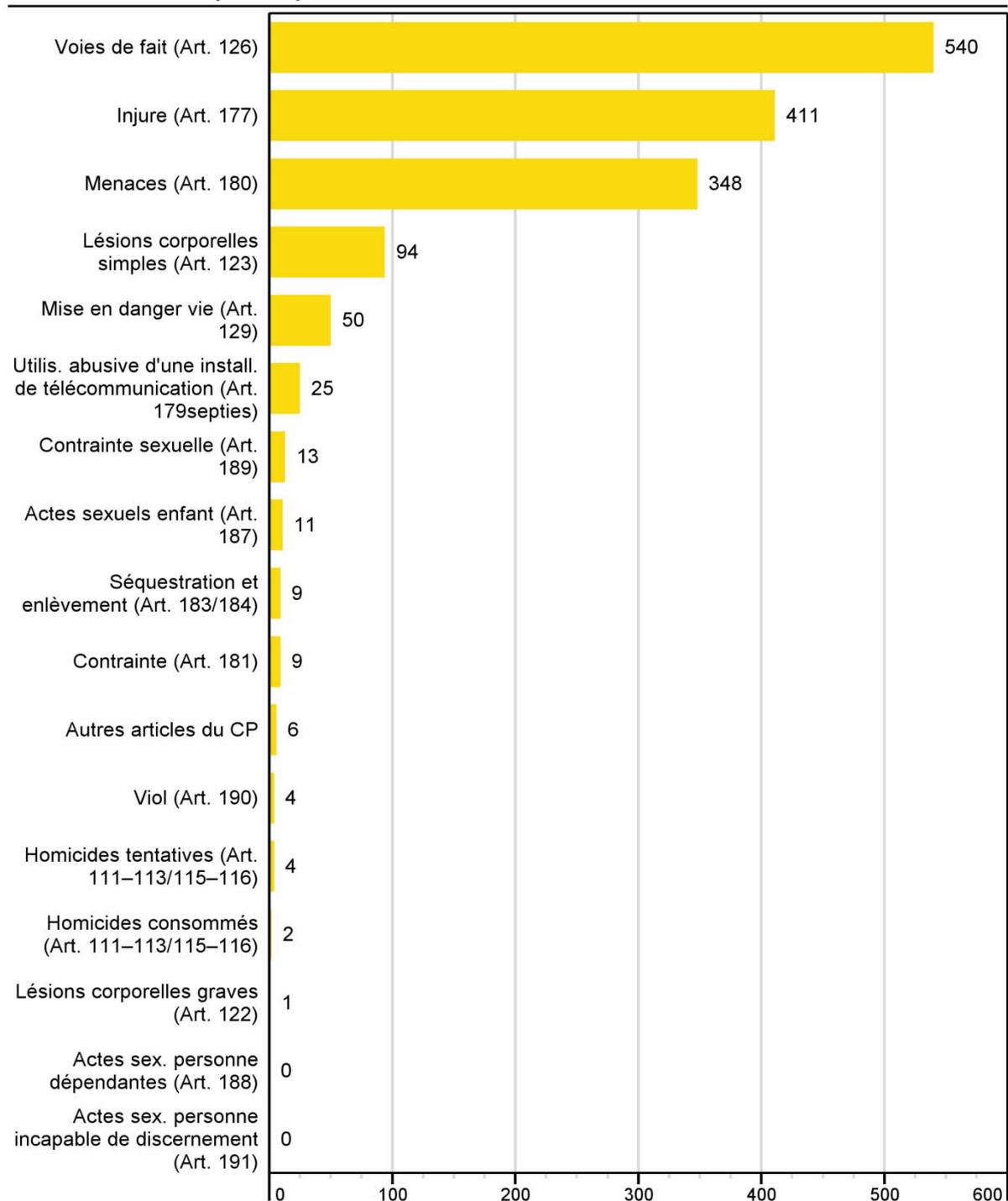
Tableau 17: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

## 3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'ils soient mariés ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

### 3.2.1 *Violences domestiques: répartition selon l'infraction*

#### Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 18:** Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 *Violences domestiques: évolution des infractions***Violences domestiques: évolution des infractions**

	2009	2010	
	Infrac- tions	Infrac- tions	Différence
Homicides consommés (Art. 111–113/115–116)	2	2	0%
Homicides tentatives (Art. 111–113/115–116)	6	4	-33%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	1	s.i.
Lésions corporelles simples (Art. 123)	94	94	0%
Voies de fait (Art. 126)	641	540	-16%
Mise en danger vie (Art. 129)	33	50	52%
Injure (Art. 177)	397	411	4%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	15	25	67%
Menaces (Art. 180)	342	348	2%
Contrainte (Art. 181)	37	9	-76%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	4	9	125%
Actes sexuels sur enfant (Art. 187)	21	11	-48%
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	3	13	333%
Viol (Art. 190)	9	4	-56%
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	0	0%
Autres articles du CP <sup>1</sup>	3	6	100%
<b>Total sélection d'infractions de violences domestiques</b>	<b>1 607</b>	<b>1 527</b>	<b>-5%</b>

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 18:** Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions afin de pouvoir analyser statistiquement les violences domestiques. Une relation domestique a été constatée dans 58% de ces infractions.

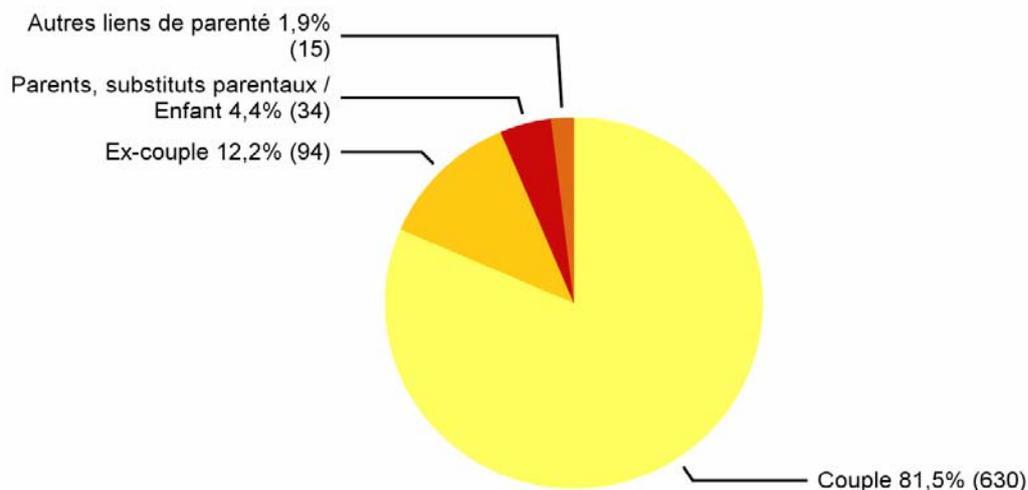
Une infraction qui est également souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques, est la violation de domicile. Cependant, en raison de la très grande quantité de violations de domicile (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons pratiques, à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé. Par conséquent, l'exhaustivité des données ne peut pas être garantie, c'est pourquoi cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

Des adaptations ont été effectuées dans le domaine des violences domestiques: les infractions ne concernant pas ce domaine n'ont plus été pris en considération. Les chiffres de l'année 2009 ont ainsi été recalculés sur cette nouvelle base.

<sup>1</sup> Autres articles du CP: Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260 bis CP)

### 3.2.3 *Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu*

#### **Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu**



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

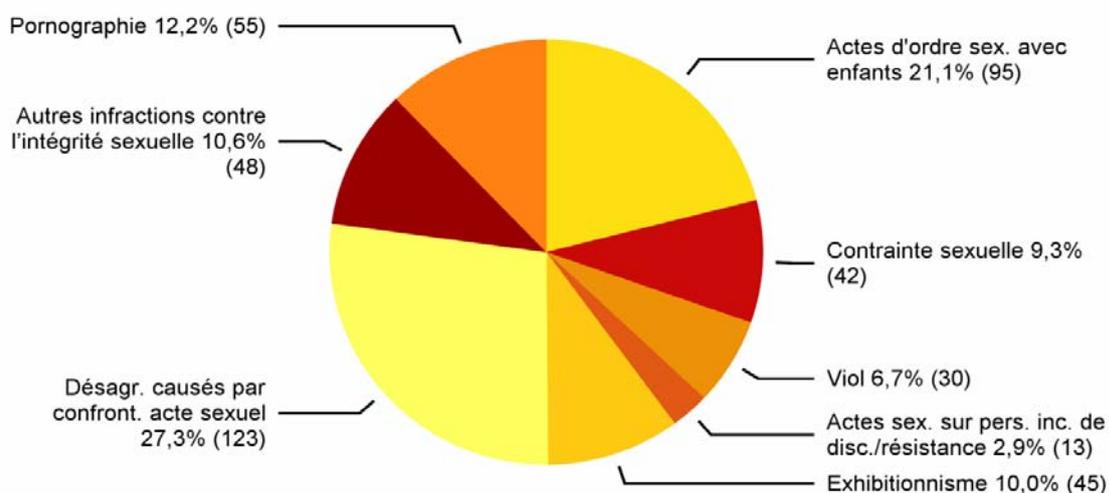
**Figure 19:** Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombe dans le domaine des violences domestiques en raison de la relation entre le prévenu et le lésé. Pour pouvoir illustrer toutes les formes de relations, une personne peut être indiquée sous plusieurs formes de relation et peut ainsi apparaître plusieurs fois.

### 3.3 **Infractions contre l'intégrité sexuelle**

#### 3.3.1 *Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction*

#### **Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction**



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 20:** Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 *Infractions contre l'intégrité sexuelle: évolution des infractions*

	2009	2010	Différence
	Infractions	Infractions	
AOS avec enfants (Art. 187)	201	95	-53%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	37	42	14%
Viol (Art. 190)	66	30	-55%
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	25	13	-48%
Exhibitionnisme (Art. 194)	63	45	-29%
Pornographie (Art. 197)	88	55	-38%
Désagrément par confrontation à AOS (Art. 198)	98	123	26%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	14	48	243%
<b>Total infractions contre l'intégrité sexuelle</b>	<b>592</b>	<b>451</b>	<b>-24%</b>

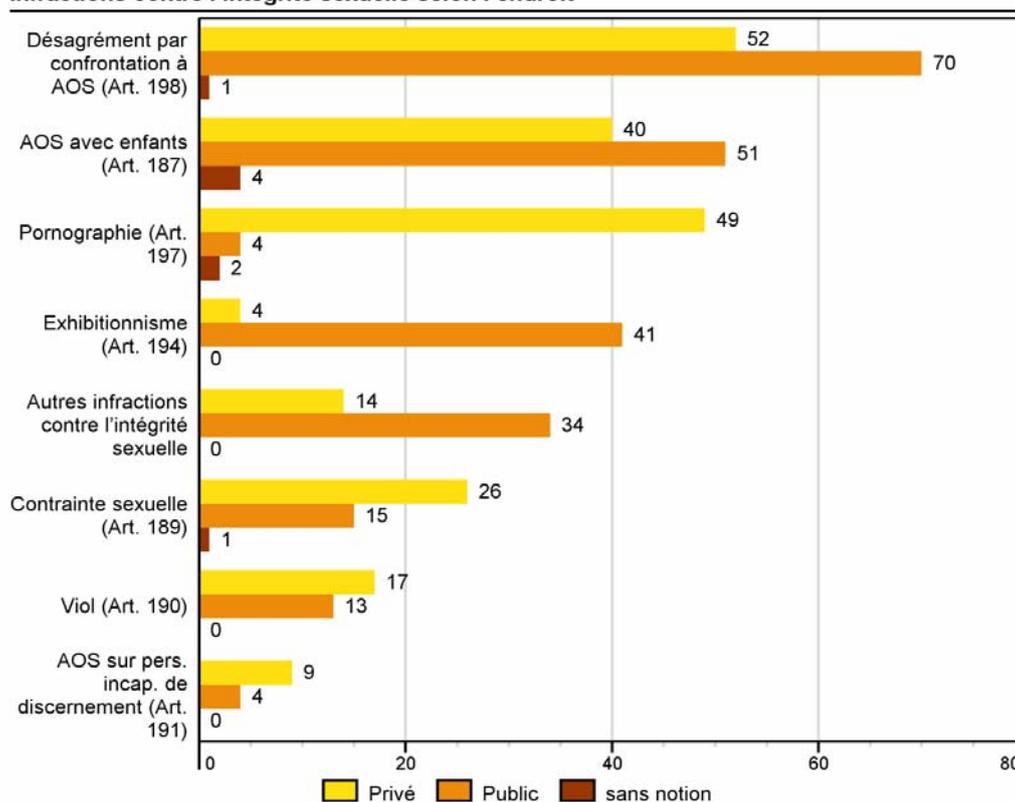
Tableau 19: Infractions contre l'intégrité sexuelle: évolution des infractions

AOS=Actes d'ordre sexuels

La baisse importante est probablement liée aux choix méthodologiques, voir chapitre "Bilan 2010".

3.3.3 *Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit*

## Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

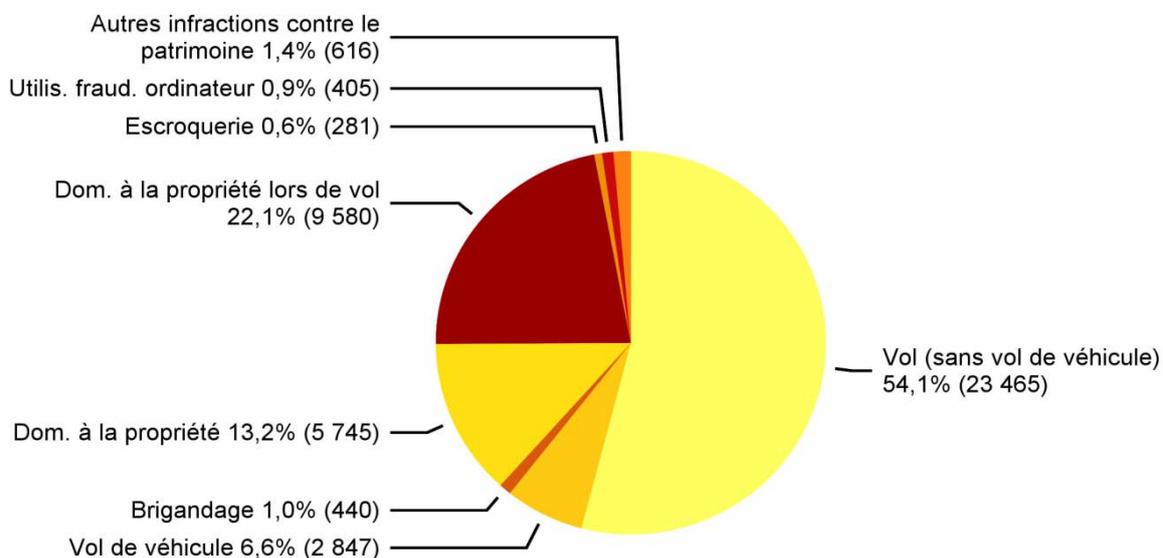
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

### 3.4 Infractions contre le patrimoine

#### 3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

##### Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 22:** Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une part substantielle des dommages à la propriété est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.). C'est pourquoi, pour les dommages à la propriété, le contexte du vol est séparément spécifié.

3.4.2 *Infractions contre le patrimoine: évolution des infractions*

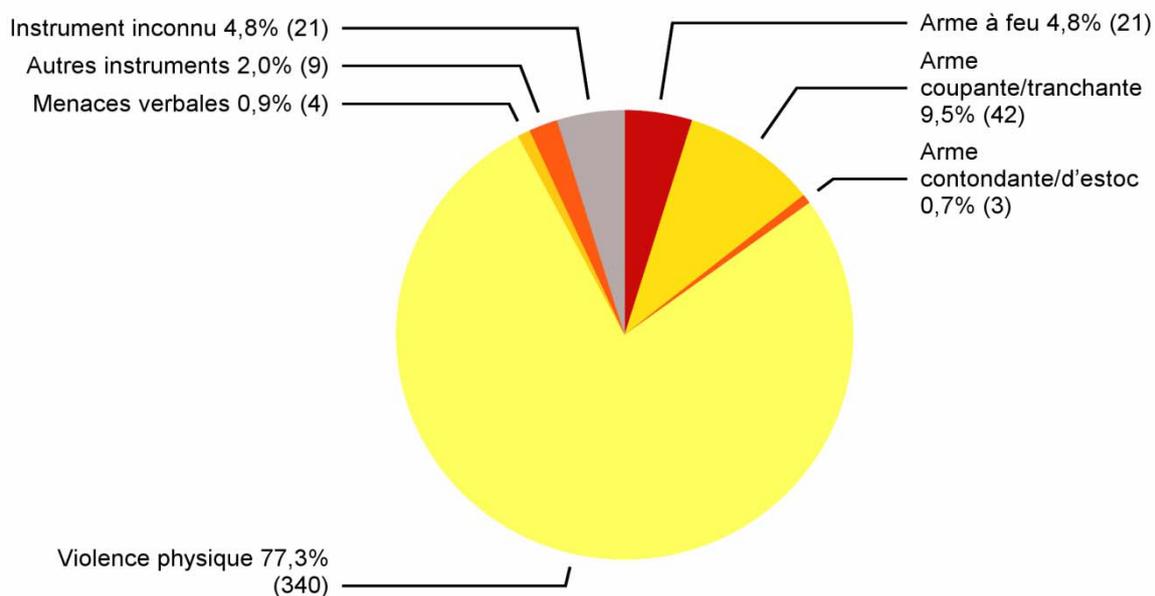
	2009	2010	Différence
	Infractions	Infractions	
Appropriation illégitime (Art. 137)	127	181	43%
Abus de confiance (Art. 138)	284	150	-47%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	22 734	23 465	3%
Vol de véhicule (Art. 139 CP/Art. 94 LCR)	2 163	2 847	32%
Brigandage (Art. 140)	427	440	3%
Soustraction de chose (Art. 141)	2	3	50%
Soustraction de données (Art. 143)	5	10	100%
Accès induit sys. info (Art. 143 bis)	14	13	-7%
Dom. à la propriété (Art. 144)	5 913	5 745	-3%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	9 306	9 580	3%
Escroquerie (Art. 146)	327	281	-14%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	383	405	6%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	37	41	11%
Obtention fraud. prestation (Art. 150)	76	59	-22%
Extorsion et chantage (Art. 156)	51	70	37%
Gestion déloyale (Art. 158)	18	1	-94%
Détournement de salaire (Art. 159)	0	0	0%
Recel (Art. 160)	78	47	-40%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	2	1	-50%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	1	0	-100%
Autres infractions contre le patrimoine	33	40	21%
<b>Total infractions contre le patrimoine (incl. Art. 94 LCR)</b>	<b>41 981</b>	<b>43 379</b>	<b>3%</b>

Tableau 20: Infractions contre le patrimoine : évolution des infractions

### 3.5 Brigandage

#### 3.5.1 *Brigandage selon l'instrument*

##### Brigandage selon l'instrument



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 23:** Brigandage selon l'instrument

#### 3.5.2 *Brigandage selon l'instrument: évolution des infractions*

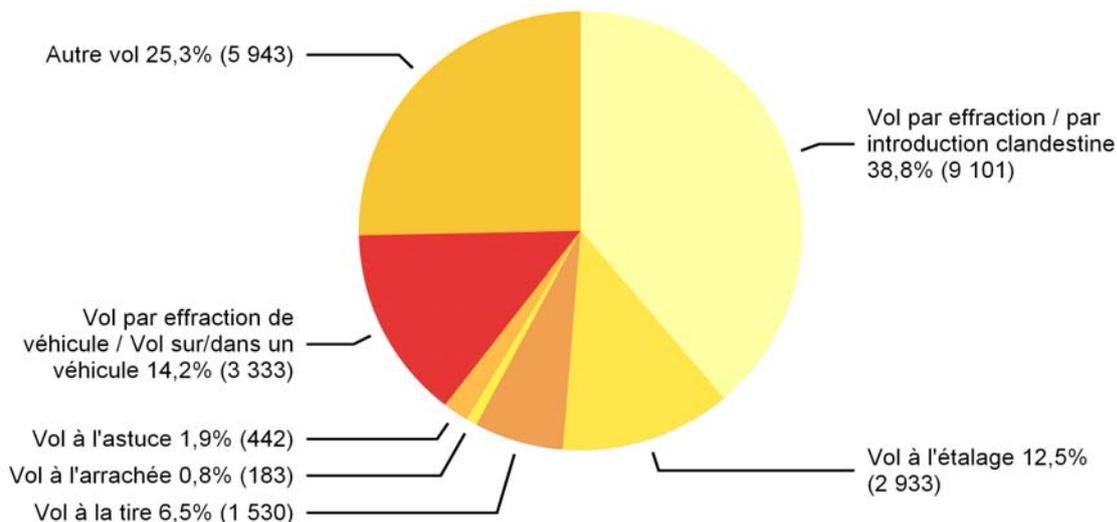
	2009	2010	Différence
	Infractions	Infractions	
Arme à feu	22	21	-5%
Arme coupante / tranchante	51	42	-18%
Arme contondante / d'estoc	0	3	s.i.
Violence physique	332	340	2%
Menaces verbales	3	4	33%
Autres instruments	15	9	-40%
Instrument inconnu	4	21	425%
<b>Total brigandage (Art. 140)</b>	<b>427</b>	<b>440</b>	<b>3%</b>

**Tableau 21:** Brigandage selon l'instrument : évolution des infractions

### 3.6 Vol

#### 3.6.1 Répartition selon le type de vol

##### Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 24:** Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art.139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

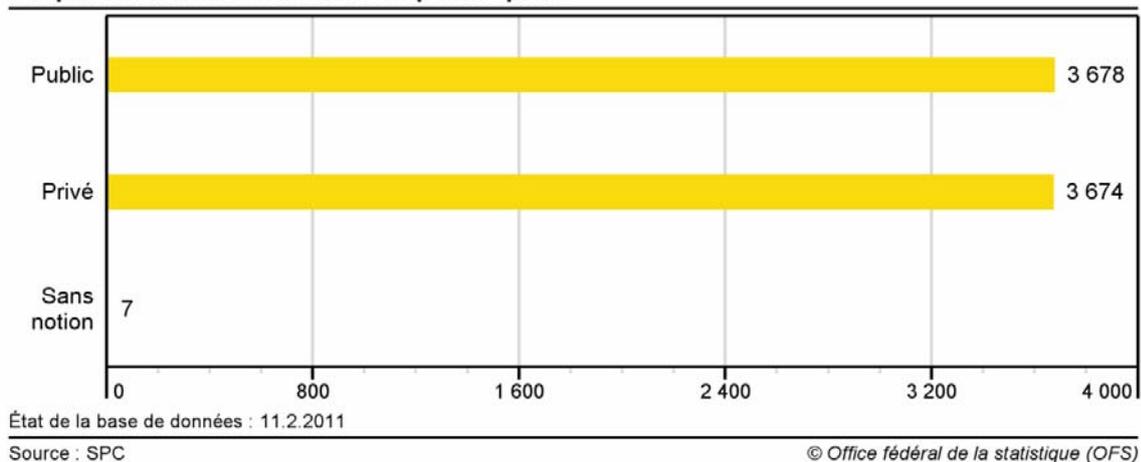
#### 3.6.2 Type de vol: évolution des infractions

	2009	2010	Différence
	Infractions	Infractions	
Vol sans spécification	6 028	5 942	-1%
Vol par effraction	7 255	7 359	1%
Vol par introduction clandestine	1 755	1 742	-1%
Vol à l'étalage	2 701	2 933	9%
Vol à l'arrachée	163	183	12%
Vol à la tire	1 522	1 530	1%
Vol à l'astuce	438	442	1%
Vol par effraction de véhicule	1 919	2 114	10%
Vol sur/dans un véhicule	950	1 219	28%
Vol au préjudice d'un colocataire	3	1	-67%
<b>Total vols (sans vol de véhicule)</b>	<b>22 734</b>	<b>23 465</b>	<b>3%</b>

**Tableau 22:** Type de vol : évolution des infractions

### 3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

#### Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

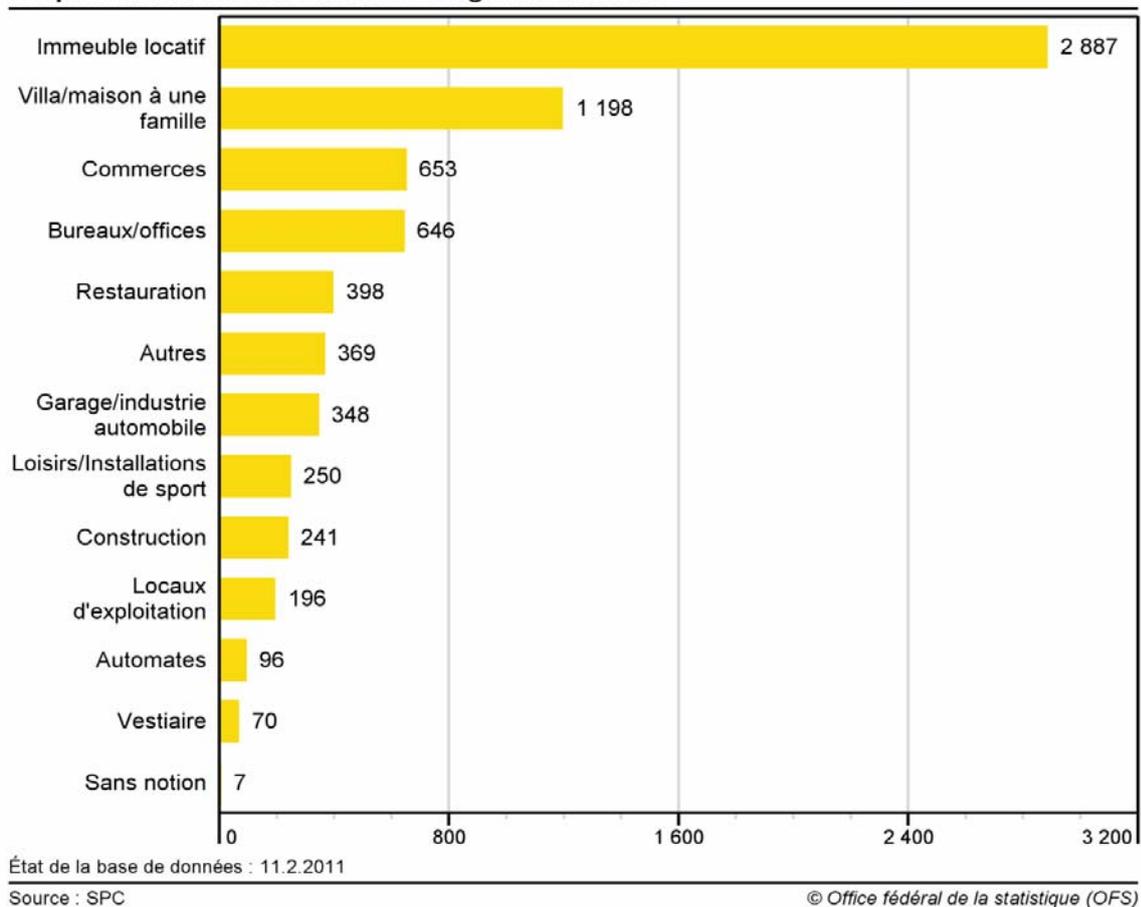


**Figure 25:** Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

#### Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

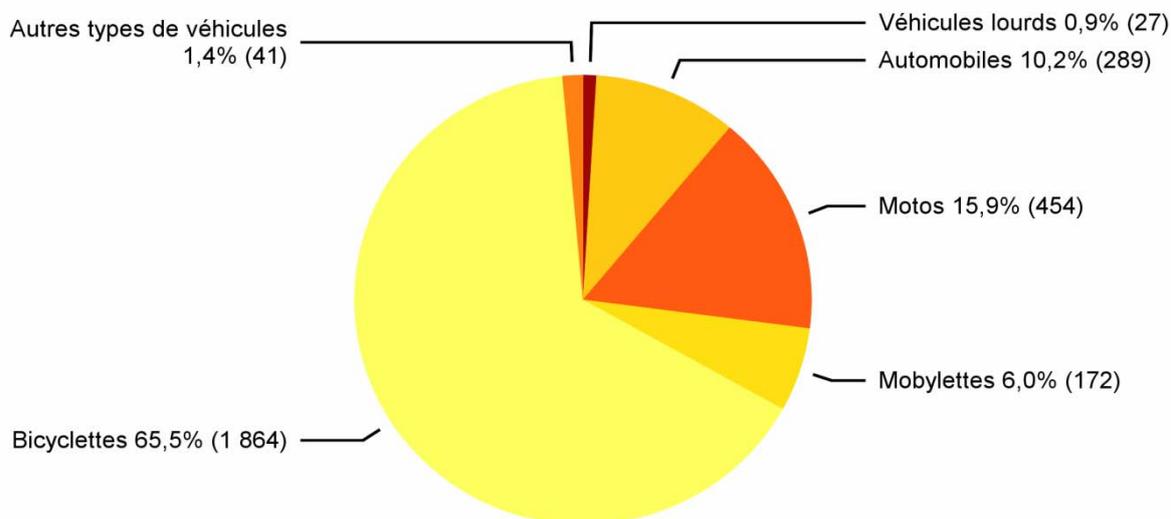


**Figure 26:** Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

### 3.7 Vol de véhicule

#### 3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

##### Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 27:** Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

#### 3.7.2 Vol de véhicule: évolution des infractions

	2009	2010	Différence
	Infractions	Infractions	
Véhicules lourds	26	27	4%
Automobiles	345	289	-16%
Motos	457	454	-1%
Mobylettes	183	172	-6%
Bicyclettes*	1 097	1 864	70%
Autres véhicules	55	41	-25%
<b>Total vols de véhicules</b>	<b>2 163</b>	<b>2 847</b>	<b>32%</b>

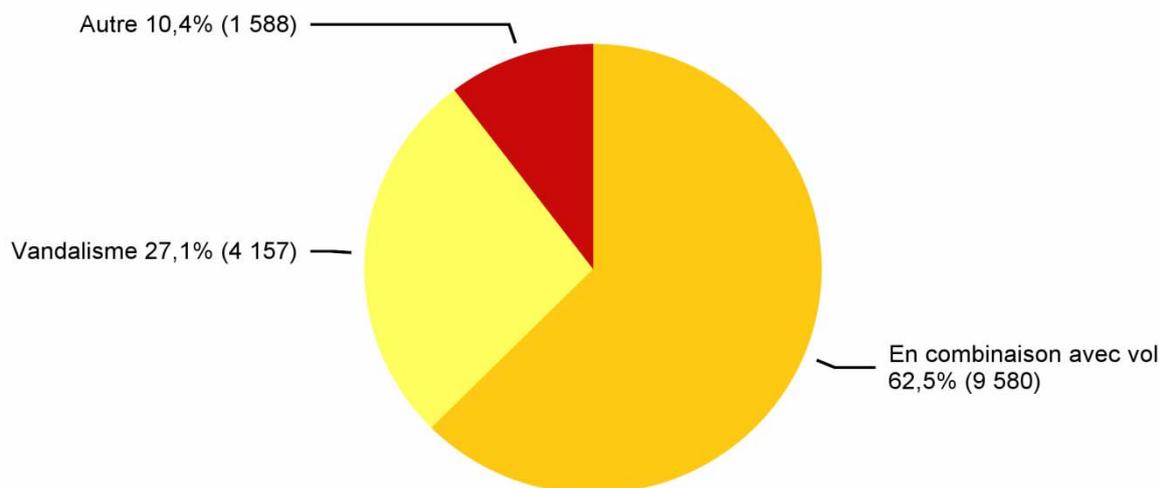
**Tableau 23:** Vol de véhicule : évolution des infractions

\* Cette augmentation ne correspond pas à la réalité observée par les forces de police, mais au retard accumulé en 2009 dans la saisie des bicyclettes volées.

### 3.8 Dommage à la propriété

#### 3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

##### **Dommages à la propriété : répartition selon le contexte**



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 28:** Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi intervenir lors d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

#### 3.8.2 Dommage à la propriété selon le contexte: évolution des infractions

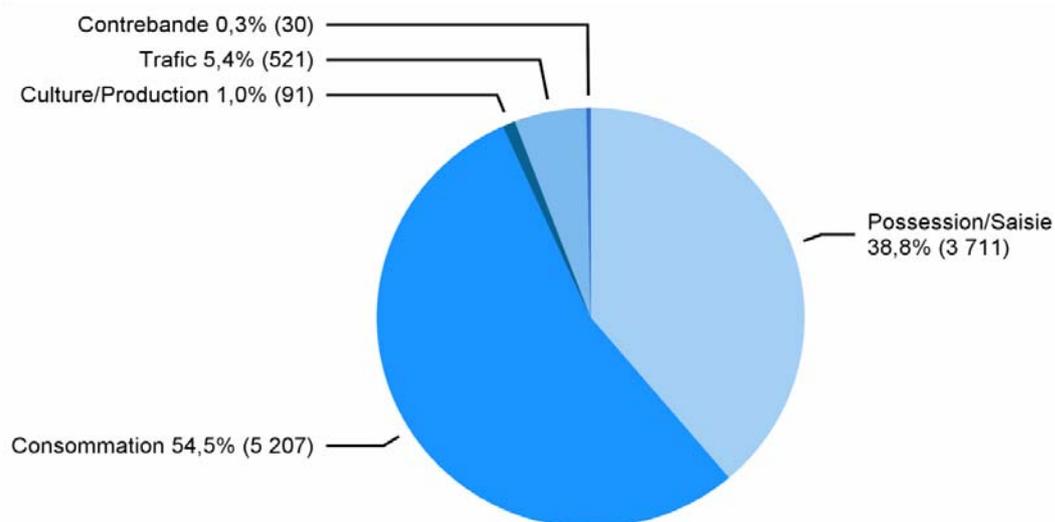
	2009	2010	Différence
	Infractions	Infractions	
En combinaison avec vol	9 306	9 580	3%
Vandalisme	3 760	4 157	11%
Autre	2 153	1 588	-26%
<b>Total dommage à la propriété</b>	<b>15 219</b>	<b>15 325</b>	<b>1%</b>

**Tableau 24:** Dommages à la propriété : évolution des infractions

### 3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

#### 3.9.1 *Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction*

##### Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 29:** Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

#### 3.9.2 *Loi sur les stupéfiants: évolution des infractions*

	2009	2010	
	Infractions	Infractions	Différence
<b>Total possession / saisie</b>	<b>3 666</b>	<b>3 711</b>	<b>1%</b>
Possession / saisie contravention	3 208	3 431	7%
Possession / saisie délit	348	198	-43%
Possession / saisie crime	110	82	-25%
<b>Total consommation</b>	<b>5 236</b>	<b>5 207</b>	<b>-1%</b>
<b>Total culture / production</b>	<b>24</b>	<b>91</b>	<b>279%</b>
Culture / possession contravention	4	69	1 625%
Culture / possession délit	7	11	57%
Culture / possession crime	13	11	-15%
<b>Total trafic</b>	<b>529</b>	<b>521</b>	<b>-2%</b>
Trafic délit	316	405	28%
Trafic crime	213	116	-46%
<b>Total contrebande</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>329%</b>
Importation, exportation, transit délit	4	17	325%
Importation, exportation, transit crime	3	13	333%
<b>Total infractions à la LStup</b>	<b>9 462</b>	<b>9 560</b>	<b>1%</b>

**Tableau 25:** Loi sur les stupéfiants : évolution des infractions

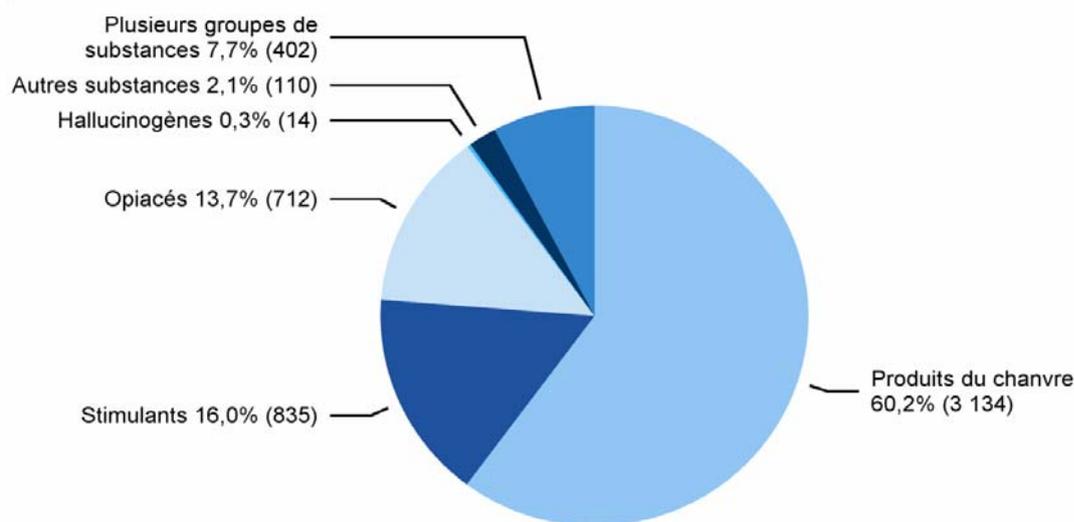
Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme une contravention lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que les formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions tombent sous les délits ou les crimes, en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Ces derniers sont passibles d'une peine plus élevée.

### 3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

#### 3.9.3.1 Consommation par substances

##### Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données : 11.2.2011

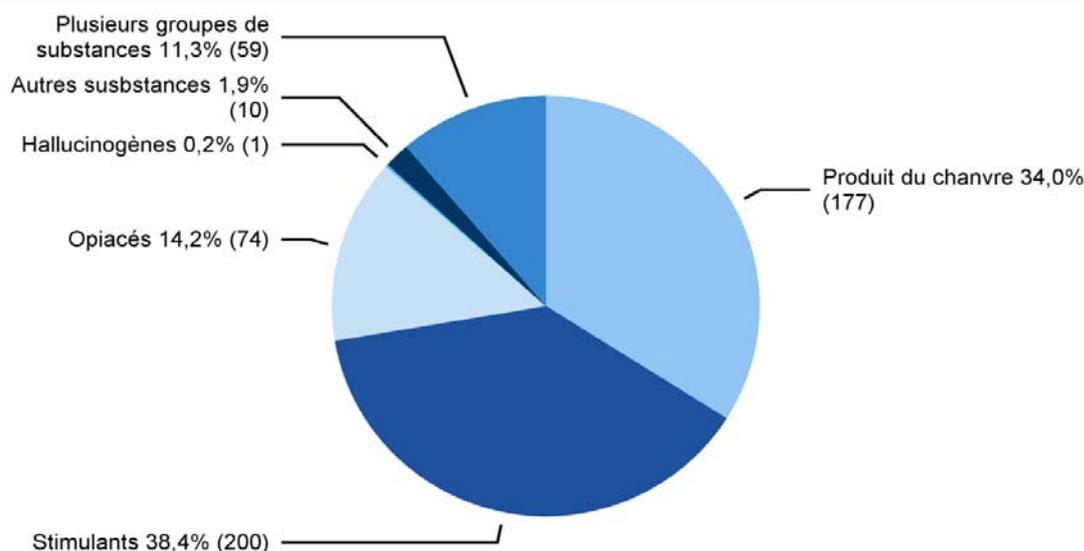
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 30: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

#### 3.9.3.2 Trafic par substances

##### Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 31: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 *Loi sur les stupéfiants: prévenus*3.9.4.1 *Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus***Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus**

	Total	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+	s.i.
Suisses	1 688	34	278	250	400	257	297	138	32	2	0
Étrangers	1 649	11	103	206	461	334	391	124	17	1	1
résidents	735	4	57	70	173	130	209	79	12	1	0
asile	265	2	18	55	89	59	34	6	2	0	0
autres	649	5	28	81	199	145	148	39	3	0	1
Suissesses	303	10	50	40	64	44	56	34	5	0	0
Étrangères	157	3	13	14	33	30	39	21	4	0	0
résidents	96	3	8	9	10	19	31	14	2	0	0
asile	11	0	1	2	5	2	1	0	0	0	0
autres	50	0	4	3	18	9	7	7	2	0	0
<b>Total</b>	<b>3 797</b>	<b>58</b>	<b>444</b>	<b>510</b>	<b>958</b>	<b>665</b>	<b>783</b>	<b>317</b>	<b>58</b>	<b>3</b>	<b>1</b>

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 26:** Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

s.i. = sans indication

3.9.4.2 *Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus***Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus**

	Total	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+
Suisses	105	4	10	10	16	23	28	10	4	0
Étrangers	320	0	6	58	109	65	61	18	3	0
résidents	60	0	2	3	14	11	17	11	2	0
asile	151	0	3	35	58	34	20	1	0	0
autres	109	0	1	20	37	20	24	6	1	0
Suissesses	26	0	3	1	8	5	5	3	1	0
Étrangères	20	0	1	0	1	5	8	5	0	0
résidents	9	0	1	0	0	2	3	3	0	0
asile	3	0	0	0	0	1	2	0	0	0
autres	8	0	0	0	1	2	3	2	0	0
<b>Total</b>	<b>471</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>69</b>	<b>134</b>	<b>98</b>	<b>102</b>	<b>36</b>	<b>8</b>	<b>0</b>

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 27:** Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

## 3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

## Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>426</b>	<b>44</b>	<b>22</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>507</b>
Suisses	316	31	17	6	4	0	374
Étrangers	110	13	5	1	4	0	133
résidents	64	5	4	0	0	0	73
asile	13	5	0	0	4	0	22
autres	33	3	1	1	0	0	38
<b>Total adultes</b>	<b>2 830</b>	<b>409</b>	<b>149</b>	<b>54</b>	<b>64</b>	<b>12</b>	<b>3 518</b>
Suisses	1 357	172	68	18	26	5	1 646
Étrangers	1 473	237	81	36	38	7	1 872
résidents	619	101	32	9	15	3	779
asile	259	63	18	9	5	1	355
autres	595	73	31	18	18	3	738
<b>Total</b>	<b>3 256</b>	<b>453</b>	<b>171</b>	<b>61</b>	<b>72</b>	<b>12</b>	<b>4 025</b>

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 28:** Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

## Décès dus à la drogue: évolution

	2009	2010	Différence
Hommes	16	10	-38%
Femmes	2	5	150%
Adultes	18	15	-17%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/sses	12	14	17%
Étrangers/ères	6	1	-83%
<b>Total décès dus à la drogue</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>-17%</b>

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 29:** Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort ne tombe pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. La police va souvent, mais certainement pas toujours, relever quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 *Loi sur les stupéfiants: saisies de stupéfiants***Loi sur les stupéfiants: saisies de stupéfiants**

		Affaires	Quantité
<b>Produits du chanvre</b>			
Cannabis / Marijuana	pièces/pilules/doses/joint	173	262
	gramme	2 325	<b>34 074</b>
Chanvre (Plante fraîche ou sèche: avec inflorescences)	gramme	2	16
	plantes	91	12 354
Haschisch	pièces/pilules/doses/joint	12	15
	gramme	255	<b>5 908</b>
Huile de Haschisch	gramme	2	4
<b>Stimulants</b>			
Amphétamines	pièces/pilules/doses/joint	3	32
	gramme	14	31
Crack	gramme	2	5
Ecstasy	pièces/pilules/doses/joint	18	1 457
	gramme	2	5
Khat	gramme	1	5 300
Cocaïne	pièces/pilules/doses/joint	4	4
	gramme	443	<b>17 709</b>
Métamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	pièces/pilules/doses/joint	5	8
<b>Opiacés</b>			
Héroïne / Morphine	gramme	523	<b>1 753</b>
Méthadone	pièces/pilules/doses/joint	11	12
	gramme	2	77
	contenu en ml	9	538
<b>Hallucinogènes</b>			
Champignons hallucinogènes (Psilocybes)	gramme	16	5 924
LSD	pièces/pilules/doses/joint	8	82
<b>Autres substances</b>			
Autres substances stupéifiantes	gramme	13	920
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéifiantes	pièces/pilules/doses/joint	97	587
	gramme	1	20
	contenu en ml	3	92

© Office fédéral de la statistique (OFS)

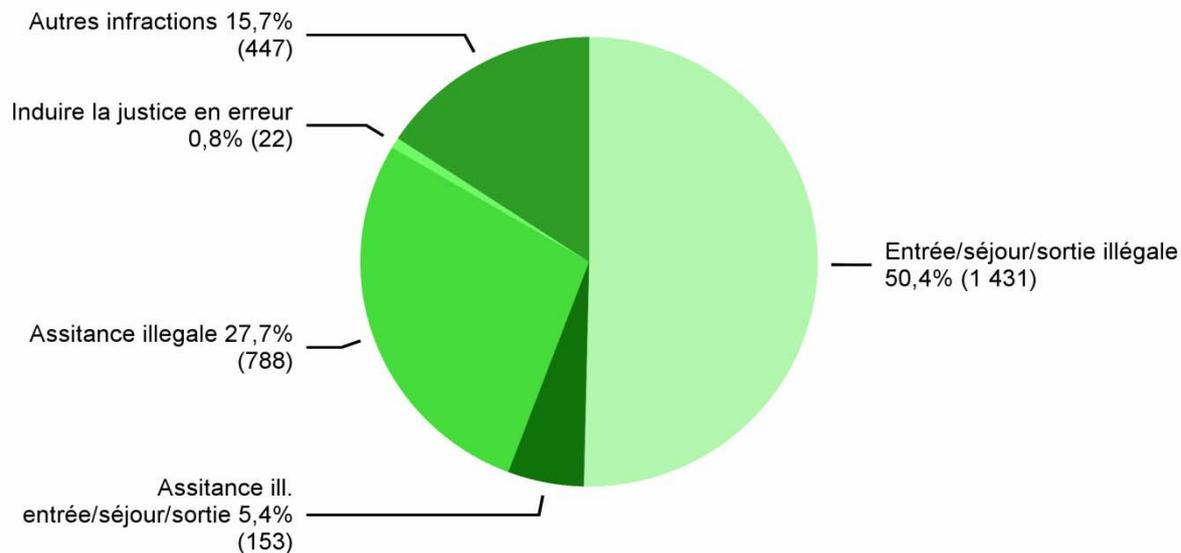
**Tableau 30:** Loi sur les stupéfiants: saisies de stupéfiants

### 3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

#### 3.10.1 *Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction*

##### **Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction**

---



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 32:** Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2009	2010	
	Infractions	Infractions	Différence
Viol. des dispo. sur l'entrée	58	39	-33%
Séjour illégal	1 353	1 389	3%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	2	3	50%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	2	0	-100%
<b>Total entrée/séjour/sortie illégal</b>	<b>1 415</b>	<b>1 431</b>	<b>1%</b>
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	9	132	1 367%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	2	2	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	147	19	-87%
<b>Total incitation ill. entrée/séjour/sortie</b>	<b>158</b>	<b>153</b>	<b>-3%</b>
Exercer une activité lucrative sans autoris.	351	508	45%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	189	265	40%
Occupation d'étrangers non autorisée	26	11	-58%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	18	4	-78%
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0%
<b>Total incitation/exercice illégaux d'une activité lucrative</b>	<b>584</b>	<b>788</b>	<b>35%</b>
Fausse indications / dissimulation de faits	8	22	175%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	0	0%
<b>Total induire la justice en erreur</b>	<b>8</b>	<b>22</b>	<b>175%</b>
Non-respect assign. lieu de résidence	5	243	4 760%
Viol. obligation de déclarer son arrivée / départ	1	1	0%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	8	202	2 425%
Non-respect des conditions de l'autorisation	1	1	0%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0%
Infractions en relation avec des papiers de légitimation	0	0	0%
Autres infractions à la LEtr	0	0	0%
<b>Total autres infr. à la LEtr</b>	<b>15</b>	<b>447</b>	<b>2 880%</b>
<b>Total général infractions à la LEtr</b>	<b>2 180</b>	<b>2 841</b>	<b>30%</b>

Tableau 31: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

## 4 Glossaire méthodologique

### 4.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier (à l'exception de l'art. 94 LCR: vol d'usage) ne sont pas recensées de manière exhaustive.

### 4.2 Définitions

#### 4.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

#### 4.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

#### 4.2.3 Personne prévenue

Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les co-auteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

#### 4.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

## 4.3 Principes d'exploitation des données

### 4.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

### 4.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

### 4.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

## 4.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

### 4.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

### 4.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

### Calcul de l'index

Calcul de l'écart d'un chiffre avec un chiffre de référence stable dans le temps (base=100). La base de la SPC est la première année de parution. Les années suivantes seront mesurées proportionnellement à cette «année de référence».

$$\text{Index} = \frac{\text{Valeur de l'année à comparer}}{\text{Valeur correspondante de l'année de référence}}$$

**Valeur de la fréquence (VF)**

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population permanente à la fin de l'année précédente.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Source de la statistique des habitants : Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) au 31.12.2009

## 5 Table des tableaux

Tableau 1: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : évolution des infractions.....	9
Tableau 2: Code pénal: fréquence et évolution par district.....	11
Tableau 3: Code pénal: fréquence et évolution par commune.....	13
Tableau 4: Loi sur les stupéfiants: fréquence et évolution par district.....	15
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence et évolution par commune.....	18
Tableau 6: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence et évolution par district.....	19
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence et évolution par commune.....	21
Tableau 8: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	27
Tableau 9: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	28
Tableau 10: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	29
Tableau 11: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	30
Tableau 12: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	31
Tableau 13: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	32
Tableau 14: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	32
Tableau 15: Infractions de violence: évolution des infractions.....	34
Tableau 16: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité.....	37
Tableau 17: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe.....	38
Tableau 18: Violences domestiques: évolution des infractions.....	40
Tableau 19: Infractions contre l'intégrité sexuelle: évolution des infractions.....	42
Tableau 20: Infractions contre le patrimoine : évolution des infractions.....	44
Tableau 21: Brigandage selon l'instrument : évolution des infractions.....	45
Tableau 22: Type de vol : évolution des infractions.....	46
Tableau 23: Vol de véhicule : évolution des infractions.....	48
Tableau 24: Dommages à la propriété : évolution des infractions.....	49
Tableau 25: Loi sur les stupéfiants : évolution des infractions.....	50
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus.....	52
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	52
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	53
Tableau 29: Décès du à la drogue: évolution.....	53
Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: saisies de stupéfiants.....	54
Tableau 31: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions.....	56

## 6 Table des figures

Figure 1: Répartition selon la loi .....	7
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal .....	8
Figure 3: Code pénal (CP): fréquence par district .....	10
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence par commune .....	12
Figure 5: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence par région/district.....	14
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence par commune .....	16
Figure 7: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence par district .....	18
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence par commune .....	20
Figure 9: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe .....	22
Figure 10: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe.....	23
Figure 11: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe.....	24
Figure 12: Nationalité des prévenus selon la loi (CH / étrangers selon le statut de séjour).....	24
Figure 13: Infractions de violence: répartition selon le type de violence.....	33
Figure 14: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé .....	35
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées .....	35
Figure 16: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives.....	36
Figure 17: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument .....	36
Figure 18: Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	39
Figure 19: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	41
Figure 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction .....	41
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit .....	42
Figure 22: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction.....	43
Figure 23: Brigandage selon l'instrument .....	45
Figure 24: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol .....	46
Figure 25: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	47
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées.....	47
Figure 27: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	48
Figure 28: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte .....	49
Figure 29: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction .....	50
Figure 30: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances .....	51
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances .....	51
Figure 32: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	55





Services généraux  
Info-Centre  
Centre de la Blécherette  
1014 Lausanne

Consultation et téléchargement  
[www.police.vd.ch](http://www.police.vd.ch)